VENDREDI 14 AOÛT 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1898
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une agriculture qui tire la langue



La sécheresse persistante et d'une ampleur peu commune fait sentir ses effets à tous les niveaux en agriculture. Rendements en baisse en productions végétales, problématique de l'abreuvement du bétail, manque de fourrage, gros déficit de production maraîchère… La profession pousse à des choix politiques et sociétaux forts en matière de ressource en eau. Elle craint également une rentrée économique très compliquée pour nombre d'exploitations. *Pages 03, 04, 05, 06, 09.*



P.11
PRODUCTIONS *Élevage*
Élevage laitier // Pas de vacances pour les jeunes éleveurs



Fendt

P.14
DOSSIER *Machinisme*
Moissonneuses-batteuses // L'offre en conventionnelles à six secoueurs



ME/AD26

P.18
ÉQUIPEMENTS
Météo // Gagner en précision, sans perdre le sens du terrain





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ABREUVEMENT DU BÉTAIL : UN ÉTÉ À POMPER

.05 EXCÈS D'EAU, SÉCHERESSE, ORAGE… : UNE ANNÉE COMPLIQUÉE POUR LES MARAÎCHERS

.06 ABREUVEMENT DU BÉTAIL : ÇA VA SANS DOUTE BOUGER

.07 BILAN DES MOISSONS : L'ADDITION FAIT TRÈS MAL

.08 LABOUR À L'ANCIENNE : LES TRACTEURS DU TEMPS

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 SYNDICALISME : PRENDRE LA MESURE DE LA CATASTROPHE AGRICOLE !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FOIRE CONCOURS AUX CULARDS DE MOULINS-ENGILBERT : DES PRIX UTILES POUR LA VALORISATION

.11 ÉLEVAGE LAITIER : PAS DE VACANCES POUR LES JEUNES ÉLEVEURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 BETTERAVES SUCRIÈRE : JAUNISSE, CHARANÇON, SÉCHERESSE : TRIO PERDANT POUR LES BETTERAVIERS

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 CHAMBRE D'AGRICULTURE : UN POINT D'ÉTAPE AVANT LES VENDANGES

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.22 TRADITIONS : SAINT-UGUZON, LE BERGER PROTECTEUR DES FROMAGERS

.23 CHANSONS : MICHEL FUGAIN EN CONCERT À SANTENAY

.24 SOCIAL : 1936, L'HEURE DES VACANCES A SONNÉ



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresse Près de 70 % de la France sous des mesures de restrictions d'eau

Près de 70 % de la France fait actuellement l'objet de mesures de restrictions des usages de l'eau, sous l'effet d'une sécheresse qui s'accentue en raison des vagues de chaleur à répétition qui affectent le pays depuis trois mois, a indiqué le 10 août le gouvernement, en annonçant une réunion de crise le 12 août. Dans le détail, au 9 août, 99 départements, soit l'ensemble du territoire métropolitain, sont a minima en seuil de vigilance. Parmi eux, 67 départements sont placés en situation de crise, le niveau le plus élevé, et 21 sont en alerte renforcée. Au niveau de crise, l'usage de l'eau est réservé aux usages prioritaires : santé, sécurité civile, eau potable, salubrité. Dès le niveau d'alerte et d'alerte renforcée, des restrictions sur l'arrosage des jardins et espaces verts, le remplissage de piscines, le lavage des voitures et l'irrigation des cultures sont appliquées. Pour rappel, diverses cultures, notamment le maïs, souffrent du déficit hydrique. La ministre de la Transition écologique Monique Barbut réunira les membres du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH), ainsi que les préfectures de région, pour évoquer les enjeux de sécheresse le 12 août.

Sécheresse Près de deux tiers des nappes phréatiques sous les normales au 1er août

La sécheresse hydrogéologique s'est encore accentuée en juillet en France sous l'effet des vagues de chaleur à répétition et de la hausse des prélèvements en eau, avec près de deux tiers des nappes phréatiques présentant des niveaux sous les normales, a annoncé le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans son bulletin mensuel du 10 août. Au 1er août, la quasi-totalité (94 %) des réserves souterraines en eau de la métropole présente des niveaux en baisse, et la situation des nappes *« se dégrade »*, ajoute l'organisme. Compte tenu des températures élevées et des faibles pluies de ces dernières semaines, 63 % des nappes phréatiques présentent des niveaux sous les normales. C'est quasiment dix points de plus qu'un mois plus tôt (54 % sous les normales au 1er juillet). Pour les prochains mois, le BRGM indique que les prévisions restent *« incertaines »* et dépendront en grande partie des éventuelles pluies estivales. Mais, compte tenu des besoins de la végétation, des températures plus élevées attendues dans les scénarios établis par Météo-France pour les trois prochains mois et de l'augmentation des prélèvements, la vidange des nappes devrait *« s'accentuer »* en août *« sur la quasi-totalité des nappes »*, estime l'organisme.

Contrôles Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB bientôt équipés de caméras piétons

En vertu d'un décret paru au Journal officiel le 31 juillet, les inspecteurs de l'environnement de l'OFB peuvent disposer d'une caméra piéton afin de *« procéder à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident »*. D'après un communiqué du gouvernement du 6 août, cette expérimentation débutera en septembre, *« dans une quinzaine de services répartis sur l'ensemble du territoire national »*, avant une éventuelle généralisation *« prévue en 2027 »*. Cette mesure était prévue par la loi Duplomb du 11 août 2025 (dite loi « Entraves »), *« en réponse aux contestations des opérations de police de l'environnement qui avaient pu s'exprimer lors de la crise agricole de 2024 »*, comme le rappelle l'exécutif. Le but est de *« réinstaurer un climat de confiance »*, en disposant *« d'enregistrements à même de prévenir, d'apaiser ou de contenir les situations conflictuelles, et d'objectiver le déroulement des contrôles »*. Selon le texte paru au JO, *« les enregistrements peuvent être déclenchés en tous lieux, y compris dans un domicile ou un local comportant des parties à usage d'habitation »*. Les agents de l'OFB sont tenus de prévenir les personnes filmées avant l'enregistrement, sauf en cas de *« risque immédiat d'atteinte à la vie ou à l'intégrité d'une personne »* ou de flagrant délit. Les personnes contrôlées peuvent demander l'enregistrement.

// EN IMAGE

Législation Un coup de pouce aux conjointes collaboratrices

Le Gouvernement a publié le 9 août(1) au Journal officiel le décret instaurant une exonération dégressive de cotisations sociales pour les anciens conjoints collaborateurs s'installant comme chefs d'exploitation. Cette mesure, issue du plan d'action pour les femmes en agriculture présenté par Annie Genevard le 23 février dernier, vise à concrétiser l'engagement du gouvernement de faciliter leur installation. Dès le 1er janvier 2027, plus de 8 000 conjoints collaborateurs (dont plus de 80 % sont des femmes) devront quitter ce statut, désormais limité à cinq ans par la loi de 2021. Pour accompagner cette transition, l'État instaure un allègement des cotisations maladie, maternité, famille et vieillesse sur cinq ans : 65 % la première année, puis 55 %, 35 %, 25 % et enfin 15 %. Ce dispositif, calqué sur celui des jeunes agriculteurs mais adapté aux plus de 40 ans, devrait bénéficier à près de 7 500 personnes.

L'enjeu est de lever durablement les obstacles au statut de cheffe d'exploitation, garantissant ainsi aux femmes une protection sociale renforcée tout en favorisant le renouvellement des générations agricoles.

(1) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054646466



iStock

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLEVAGES BOVINS

Sécheresse : « il faut stocker l'eau, maintenant ! »

Les huit départements de la région, sans exception, sont confrontés à une sécheresse de grande ampleur. Pour Thomas Lemée, éleveur à La Roche-en-Brenil et président des JA BFC, la situation impose de repenser rapidement le stockage de l'eau.

Tous les éleveurs bovins sont au diapason cet été : il faut sans cesse apporter à boire et à manger dans les prés. Thomas Lemée, éleveur d'une centaine de vaches charolaises à Crépy, hameau de La Roche-en-Brenil, n'avait jamais connu pareille situation depuis son installation en 2016. *« Il faut bien une première à tout mais là, on s'en serait tout de même bien passé… D'habitude, nous avons une période un peu plus creuse après les moissons et en attendant les semis mais il n'en est rien cette année. C'est comme si le pansage hivernal n'avait jamais cessé ! Ici, l'eau est de plus en plus problématique, il faut la surveiller comme le lait sur le feu. Depuis la fin juin et la seconde vague de chaleur, les sources disponibles disparaissent les unes après les autres. On se demande bien combien de temps cette sécheresse va durer… Parti comme c'est parti, nous en avons au moins jusqu'à début septembre ».*

L'éleveur de 33 ans avait, fort heureusement, des stocks de fourrages des deux précédentes campagnes. *« Sans ces reports, je serais bientôt à sec. Cela dit, je ne pourrai pas aller très loin pour autant. Jusqu'à la prochaine mise à l'herbe, ce sera impossible. Il va falloir qu'il repleuve un jour ou un autre pour nous soulager et garder de la nourriture pour cet hiver. Les éleveurs qui sont en manque de fourrages peuvent rencontrer des difficultés à s'en procurer ailleurs car les disponibilités sont tout aussi problématiques dans les autres départements. En effet, tous les territoires sont touchés, il n'y a pas de jaloux cette année ! ».*

Une prise de conscience

Thomas Lemée, qui préside les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, interpelle les élus à la moindre occasion sur les nécessaires besoins en stockage de l'eau. *« Nous n'avons pas attendu cette nouvelle sécheresse pour parler de ce sujet… Il nous faut des retenues pour faire face à ce type d'aléa climatique. Et oui, je le sais bien, rien ne se passe dans ce domaine depuis de nombreuses années. C'est très regrettable. Nous partons de très loin mais je ne désespère pas à l'idée d'assister à une réelle prise de conscience générale. Tous les leviers doivent être levés pour pouvoir continuer d'abreuver nos bêtes, sécuriser nos productions et être un peu plus sereins dans de telles situations. Franchement, beaucoup de monde se demande s'il sera possible de passer l'hiver, on ne peut plus continuer comme ça. Stocker l'eau de ruissellement l'hiver pourrait aussi nous permettre d'arroser quelques hectares de cultures pour sécuriser l'alimentation… Cela semble compliqué ? Ce serait pourtant du bon sens. L'avenir de notre métier est tout simplement en jeu ».*



Les bovins de Thomas Lemée reçoivent 12 000 litres d'eau chaque jour, à La Roche-en-Brenil.

Des retenues d'eau seraient également pertinentes pour lutter contre les incendies. *« Nous sommes en plein dedans… On le voit bien, les pompiers ont de plus en plus de mal à trouver des points d'eau quand cela est nécessaire. Certaines communes passent même en alerte rouge pour les prélèvements en eau : tout ce qui serait stocké serait autant d'eau économisée dans le réseau ! J'en veux beaucoup aux donneurs de leçons qui s'opposent systématiquement aux projets de stockage de l'eau. Quand la France est dans la merde comme actuellement, ces personnes-là, on ne les voit plus et on ne les entend plus ! ».*

AG

// SOLIDARITÉ

Face à l'adversité, les JA relancent leur plateforme d'échanges

Créée en 2019 par les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, la plateforme numérique d'échanges entre céréaliers et éleveurs est réactivée. Le but : apporter des solutions solidaires face à l'urgence météorologique.



La plateforme est active sur la France entière.

Face à la multiplication des épisodes de sécheresse, aux tensions sur les disponibilités en fourrages et en paille, ainsi qu'à la volatilité des marchés agricoles, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (BFC) ont annoncé, le 5 août, la relance de leur plateforme d'échanges entre céréaliers et éleveurs. Créée par les JA BFC en 2019, cette plateforme a pour objectif de faciliter les échanges de coproduits agricoles à l'échelle des territoires : paille, fumier, fourrages, effluents d'élevage et autres ressources pouvant répondre aux besoins des exploitations, que ce soit pour fournir du fourrage aux éleveurs, ou de l'amendement en grandes cultures.

La décision de réactivation de cette plateforme en ligne (www.echange-cerealier-eleveur.fr) est une réponse apportée à la répétition des aléas climatiques. Les vagues de chaleur successives (nous en sommes à la cinquième depuis le mois de mai) entraînent une sécheresse qui fragilise les récoltes, réduit les stocks fourragers et rend plus difficile l'approvisionnement des élevages.

Coopération et complémentarité

La plateforme permet de mettre en relation les agriculteurs ayant des besoins avec ceux disposant de ressources disponibles, dans un esprit de coopération et de complémentarité entre les filières. La sécheresse que nous traversons aujourd'hui met en évidence des besoins de mises en relation qui dépassent les frontières régionales. Calibrée pour des mises en relation sur tout le territoire français, la plateforme peut servir à favoriser et à recenser les besoins et les mettre en corrélation avec les offres possibles à l'échelle nationale pour que la solidarité agricole aboutisse à des solutions collectives, pragmatiques et efficaces, malgré le contexte tendu. Simple d'utilisation et gratuite, elle est ouverte à tous les agriculteurs. Dans un contexte où chaque ressource compte, les JA BFC invitent l'ensemble des agriculteurs à se réapproprier cet outil. La solidarité entre exploitations constitue un levier essentiel pour faire face aux défis climatiques et économiques.

Les agriculteurs sont invités à déposer leurs annonces et à consulter les offres disponibles afin de favoriser les échanges locaux avant les prochaines campagnes de récolte et d'alimentation des troupeaux.

Berty Robert, avec communiqué

// ABREUVEMENT DU BÉTAIL

21

Un été à pomper

Rencontre avec David Doyer, éleveur charolais à Chaudenay-la-Ville et président de la fédération des caisses locales de Groupama Côte-d'Or.



« C'est un cap difficile à passer pour bon nombre d'exploitations », s'inquiète le Côte-d'orien.

Allons faire un petit tour du côté de la vallée de l'Ouche, dans l'une des zones les plus séchantes du département. Nous décidons de suivre une tonne à eau et décidons de la suivre. Au volant : David Doyer, que nous connaissons bien, termine à l'instant sa deuxième tournée vers ses bovins. Comme tous les matins, près de 9 000 litres prélevés dans l'Ouche ont été distribués. *« À ce volume s'ajoutent 2 000 autres litres venant du réseau. Les points d'eau dans les prés, il ne m'en reste plus que deux au moment où je vous parle, tous les autres ont lâché »*, nous informe l'agriculteur. Celui-ci semble dépité de la situation, alors qu'aucune perspective positive n'est encore en vue concernant la météo. *« Il est tombé deux fois 12 mm ici mais cela n'a absolument rien changé. Clairement, c'est mon année la plus difficile depuis mon installation, il n'y a pas photo »*, lâche l'éleveur. Celui-ci n'est bien sûr pas le seul dans ce cas : *« une donnée chiffrée illustre bien les difficultés de la Côte-d'Or. À elle seule, elle représentait 26 % des sinistres aléas climatiques déclarés et provisionnés que la caisse régionale Groupama avait reçus au 30 juin, alors que le périmètre couvre tout de même 12 départements… Ces chiffres sont en train de s'affoler sur l'ensemble du territoire de la caisse régionale, les prochains bilans réactualisés risquent d'être vertigineux. À mon avis, la période que nous sommes en train de vivre sera un cap très difficile à passer pour bon nombre de fermes. On n'imagine pas toujours ce que peut nous coûter chaque jour de sécheresse »*.

David Doyer cite l'eau, la main-d'œuvre, le carburant mais pas que : *« les vaches souffrent énormément avec ces canicules. Pour leur faire faire un veau, il faudra les remettre en état, ce qui va nous coûter d'autant plus cher »*.

De nombreuses baisses

L'affouragement fait bien entendu partie des autres dépenses. *« Pour ma part, je donne, en plus de la paille, 2 kg de farine tous les jours à chaque vache. Je conserve de l'orge et je l'écrase. Cela me permet aussi d'économiser du foin pour l'hiver, pour ne pas avoir à en acheter. Aux prix actuels de l'orge et du foin, je pense que c'est un bon choix. Du moins, c'est celui que j'ai fait ! Pour la paille, je vais être juste au niveau quantité mais cela devrait passer. L'an dernier, j'avais réussi à vendre cinq camions mais cette fois, il n'y aura aucun excèdent »*. À la baisse de 50 % des volumes de paille s'ajoute une diminution de 35 à 40 % des tonnages en foin. *« La qualité était là, mais pas la quantité. Oui, tout est en diminution en 2026… Les moissons ? Mon rendement historique en blé est de 59 q/ha, j'ai terminé à 38 q/ha cette année. Les dégâts de gibier ? J'ai fait le choix de ne plus faire de tournesols tellement j'étais impacté. J'ai tout de même eu une parcelle de 7 ha de blé détruite à 100 % sur 4,50 ha. L'estimateur était tout autant dépité que moi… Pour ne rien arranger, les sangliers viennent jusqu'à la stabulation, il ne faut rien laisser traîner. Tout doit être barricadé sinon, ils mangent tout ! Les prix de la viande ont eux aussi baissé. Mais comment expliquer cette chute de 2 euros/kg des broutards ? On se fout vraiment de nous. Avec tous ces problèmes, le phénomène de décapitalisation ne va pas s'arrêter »*.

Des leçons ?

Comme bon nombre d'éleveurs, à l'instar de Thomas Lemée (lire en page 3), David Doyer espère des avancées dans le domaine du stockage de l'eau. *« Il faut encore y croire sinon on arrête tout… Cet été 2026 et la loi d'urgence pourront peut-être changer les choses et faire avancer les mentalités. Sans eau, il n'est possible de rien faire du tout ! Il devrait être possible de créer des retenues d'eau un peu partout, et beaucoup plus facilement »*. Référent incendie pour le territoire de Pouilly-Bligny, David Doyer souligne lui aussi l'utilité qu'auraient ces réserves en cas de départs de feu.

AG

// PAILLE

21

Pas de panique

Denis Masson, agriculteur diversifié en approvisionnement en fourrages près de Précy-sous-Thil, se veut plutôt rassurant sur les disponibilités en paille.

Nous l'avons croisé lors d'une réunion agricole à Bretenière. Son point de vue sur le contexte paille nous est apparu pertinent, alors le voici, dans ce court article. Denis Masson, en EARL avec son frère Jean-Pierre à Normier, reconnaît que la situation est tendue en ce qui concerne les fourrages et particulièrement la paille. *« Dans certains secteurs, les récoltes ont effectivement été très mauvaises et les éleveurs concernés doivent en trouver. Mais dans d'autres secteurs, il y a quand même eu un certain nombre de volumes récoltés, il y a donc des disponibilités »*, observe notre interlocuteur. Même au sein d'une même exploitation, les rendements vont parfois du simple au triple, *« avec moins de 2 t/ha, jusqu'à plus de 4,5 t/ha… Le potentiel des terres a joué un rôle encore plus important cette année »*. Denis Masson fait remarquer *« qu'une certaine panique a fait monter les prix en andains assez rapidement ». « Il y a eu sans doute la peur de manquer ou de ne rien avoir… Le marché a été quelque peu perturbé »*. Or, de la paille, *« il s'en est tout de même récolté »*. Le Côte-d'orien cite notamment les départements de l'Aube, de la Marne et de la majorité du nord de la France. Les disponibilités *« existent »*, répète l'homme de 64 ans, d'autant que les exportations devraient être moindres que lors des précédentes campagnes. *« Si les prix élevés persistent, les Pays-Bas, qui ont l'habitude de venir s'approvisionner chez nous, devraient certainement moins le faire cette année. Je pense qu'ils vont davantage se tourner vers l'Allemagne. Je ne sais pas comment vont évoluer les prix ces prochains mois mais si les départements préalablement cités se retrouvent avec des montagnes de paille, forcément, il y aura un impact sur les prix. Ce n'est que mon point de vue, je ne suis pas devin. Mieux vaut être patient, je pense, et ne pas s'affoler. La plus grosse problématique restera, à mon avis, le coût des transports »*.

AG



La plus grande problématique des prochains mois devrait être les coûts de transport.

// EXCÈS D'EAU, SÉCHERESSE, ORAGE…

89

Une année compliquée pour les maraîchers

Lundi 3 août, un violent orage a touché Cerisiers, Sergines ou encore Villechétive, dans l'Yonne. Olivier et Myriam Thibault ont déploré d'importants dégâts sur leur activité de maraîchage.



Myriam Thibault, maraîchère à Villechétive a subi des dégâts importants après un bel orage.

Dans la commune de Villechétive, une semaine après le passage de l'orage, le constat est sans appel. Nous retrouvons Olivier Thibault, céréalier et Myriam Thibault, maraîchère. Ils se souviennent encore de la violence du vent, le 3 août dernier. *« J'étais dans le champ à côté des serres, à 50 mètres, en train d'étaler du compost. D'un coup, j'ai vu le ciel changer de teinte rapidement et l'averse arriver. Le vent s'est levé et la pluie est devenue violente. Je ne voyais même plus la bennette devant le tracteur. La pluie a bien secoué le tracteur. En l'espace de cinq minutes, cet orage a abîmé une partie de notre serre »*, se souvient Olivier Thibault.

Sa femme, quant à elle, était dans la maison, avec son fils et observait d'un œil averti l'extérieur. *« J'observais la tonnelle : je voyais que les rideaux volaient à l'horizontale, mais la tonnelle restait fixe donc je ne m'inquiétais pas. Lorsqu'Olivier m'a appelé et m'a dit qu'il y avait eu des dégâts, j'étais surprise »*, ajoute Myriam Thibault. Une semaine après les importantes rafales de vent, le couple se rend devant la plus grande serre. *« Mes cultures ne sont plus protégées par la bâche, et avec les chaleurs annoncées dans les prochains jours, nous sommes inquiets des brûlures sur les légumes »*, constate Myriam. En arrachant la bâche située sur le toit, le vent a également secoué de nombreuses cultures, dont les courgettes, *« qui ont perdu pas mal de fleurs et ont vu leurs fruits avorter »*. Un peu plus loin, le couple avait également planté des arbres fruitiers dont un poirier *« qui n'a plus que le tronc »*.

D'après un article de l'Yonne Républicaine, des communes du nord de l'Yonne ont souhaité, après les dégâts relevés le 3 août dernier, *« obtenir l'état de catastrophe naturelle »*. Cette demande a été vaine, car le préfet n'a pas souhaité donner suite à cette demande, affirmant *« que les dégâts étaient assurables »*.

En entrant dans la serre abîmée, Olivier Thibault exprime les difficultés d'assurer ce type d'activité. *« Nous sommes en maraîchage diversifié, c'est quasiment impossible à assurer. Comment peut-on estimer les pertes pour chaque culture ? »*, questionne-t-il.

Récolte : finir la saison sur une bonne note ?

Ancienne professeure, Myriam Thibault a fait une reconversion, en préparant un BPREA au CFPPA d'Auxerre, afin de s'associer avec son mari. Après trois ans d'activité, elle nous confiait, ce lundi 10 août, que c'était une première. *« On a déjà eu des coups de vent, mais pas aussi violents que celui-ci. On a l'impression qu'une tornade est passée »*, avouait-elle. En faisant le tour de sa serre, elle constatait toutefois que *« la bâche des côtés était récupérable car elle était enroulée »*. Le gros des dégâts se concentre sur le toit. Sur cette serre de 400 m2, on pouvait observer de l'acier tordu et une partie de la bâche déchirée. Au-delà de cet événement ponctuel, Myriam Thibault avouait que la météo, depuis ce début d'année, n'a rien fait pour arranger la situation. De janvier jusqu'à mars, *« nous avions un excédent d'eau. De nombreuses cultures baignaient dans l'eau et il était impossible de travailler le sol »*. À partir du mois d'avril, l'effet inverse s'est produit. *« Tout était très sec, et avec le coup de chaud du mois de juin, tout a cramé »*, se remémore-t-elle. Pour la première fois, elle constatait *« que mes légumes étaient moins productifs. Normalement, j'arrive à avoir une bonne quantité d'aubergines. Pour cette campagne, je n'ai pas de fleurs »*. Les auxiliaires, quant à eux, se font discrets. *« L'an dernier, j'avais plein d'auxiliaires : des chrysopes, des coccinelles et des pollinisateurs. Cette année, j'en ai seulement eu lorsqu'il faisait plus frais »*, affirmait-elle. Malgré d'importants dégâts observés, l'activité de maraîchage n'a pas dit son dernier mot. La récolte n'est pas terminée. *« Tout va dépendre du temps du mois d'août. Les poivrons et tomates, par exemple, peuvent être récoltés jusqu'en octobre, voire début novembre »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Olivier Thibault

Cette année, à la suite de plusieurs épisodes caniculaires, le maraîchage a subi d'importants dégâts sur les cultures. Sur cette photo, les poireaux ont particulièrement souffert du manque d'eau.



// ABREUVEMENT DU BÉTAIL

21 Ça va sans doute bouger

L'actuelle sécheresse est l'occasion, pour le monde agricole, de revenir à la charge concernant ses demandes de réhabilitation des anciens captages communaux. Une réunion organisée vendredi dernier va probablement porter ses fruits dans le secteur de Liernais.

Dans les communes autour de Liernais, tout le monde est relié à l'eau de Chamboux. Certains captages communaux ne sont plus utilisés, ce que regrettent les éleveurs. Il y a quelques années, le monde agricole avait déjà exprimé son souhait de pouvoir utiliser cette eau pour l'abreuvement du bétail en cas de sécheresse. Pour de multiples raisons, la démarche n'avait pas été 100 % concluante, loin de là. *« Nous rééditons notre demande aujourd'hui face aux nombreuses difficultés rencontrées cet été »*, présentent Sylvain Fleury et Florent Guyomard, à l'initiative d'une réunion organisée le 7 août à Sussey. Les maires de plusieurs communes, les représentants de la Chambre d'agriculture, du syndicat mixte du barrage de Chamboux, du Conseil départemental et de l'administration étaient présents, tout comme une vingtaine d'agriculteurs. Chacun a pu exprimer ses attentes, ses contraintes et ses points de vue. À l'évidence, il y a *« une volonté commune d'avancer ensemble »*.

On y va

Alors que les discussions commençaient à se disperser (faisabilités, coûts financiers, autres problématiques comme l'affouragement…), Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, a pris les choses en main : *« Les éleveurs doivent pouvoir utiliser les captages dès maintenant, la situation est urgente et l'impose. On ne peut pas laisser les bêtes sans eau. Des arrêtés préfectoraux avaient déjà été obtenus il y a quelques années pour ces anciens captages. L'État s'opposerait-il à ce qu'il y ait des prélèvements sans plus attendre, pour au moins finir cette campagne ? Quelqu'un viendrait-il verbaliser les éleveurs ? Oui ou non ? Nous ne pouvons pas attendre le 1er novembre pour avoir une réponse, c'est maintenant ! »*. Les représentants de la DDT ont demandé que ces captages fassent l'objet d'une courte demande écrite avec une estimation des futurs prélèvements. Ce document devait, en toute logique, arriver dans la foulée, en ce début de semaine, dans les services administratifs, pour une application immédiate des prélèvements. Pierre Poillot, président du syndicat mixte du barrage de Chamboux a indiqué, pour sa part, que les quantités d'eau en question étaient infimes.

Réactions

Florent Guyomard réagissait à ce rendez-vous. *« Il y avait beaucoup de monde à cette réunion, le sujet de l'eau est important et même prioritaire dans nos campagnes ! Les échanges que nous avons eus ont été constructifs. Les maires veulent avancer et proposer des choses pour l'abreuvement des animaux, c'est une très bonne chose, cela va bien sûr dans notre sens. Maintenant, l'essai doit être définitivement transformé avec l'administration, qu'elle lâche enfin du lest… Contrairement à l'autre fois ! »*. Sylvain Fleury résumait la situation : *« il y a deux objectifs derrière cette réunion : des mesures de court terme et des réalisations de plus long terme. L'urgence, c'est donc de prélever sans plus attendre, c'est donc en bonne voie. Ensuite, nous voulons une véritable remise en état des captages et des équipements pour pouvoir pomper plus facilement, cela mettra forcément plus de temps. Des contraintes financières et des questions environnementales ont été relevées ce jour : il faut y faire face, y répondre et aller chercher des financements. Il serait bien qu'il y ait au moins une réalisation dans chacune des huit communes qui étaient représentées aujourd'hui »*. L'éleveur de Saint-Martin-de-la-Mer poursuit : *« deux solutions nous ont été proposées. Dans la première, le syndicat de Chamboux garde les compétences de l'eau et il y aura des contributions financières des deux côtés. Dans la seconde hypothèse, les éleveurs se réunissent en une société coopérative et participative avec des cotisations annuelles pour financer les projets. C'est à réfléchir tous ensemble, sachant que nous avons le soutien du Département »*.



Le rendez-vous était initié par Florent Guyomard et Sylvain Fleury, agriculteurs à Censerey et Saint-Martin-de-la Mer.

AG

// FDSEA 58

58 L'agriculture en alerte

Le canton de Fours de la FDSEA 58 a organisé une réunion jeudi 6 août afin d'échanger au sujet de la sécheresse et des possibilités d'adaptation pour l'agriculture.



FDSEA 58

La réunion cantonale de Fours a eu lieu le 6 août.

Le jeudi 6 août, à Charrin, a eu lieu une réunion cantonale dans le canton de Fours afin d'échanger au sujet de la sécheresse et des possibilités d'adaptation pour l'agriculture.

À cette occasion, le président cantonal, Stéphane Aurousseau, a convié Hervé Garcon, président du SIAEP du Val d'Aron, Mathieu Chabot, responsable chez Suez pour le département de la Nièvre et un technicien local chez Suez. Cet échange intervient alors que des rumeurs au sujet de coupures d'eau dans les prochaines semaines inquiètent les agriculteurs du canton.

Vision globale

En moyenne, la part de la consommation d'eau pour le volet agricole a triplé depuis 2019. Le Siaep du Val d'Aron a réalisé de nombreux investissements sur les 20 communes desservies, afin de s'adapter au mieux aux besoins. Cependant, à ce jour, compte tenu des différentes canicules subies, les niveaux d'eau des barrages de Naussac et de Villerest *« sont très bas »* d'après Mathieu Chabot. À ce rythme, les ressources retenues seront suffisantes s'il n'y a pas de nouveaux épisodes caniculaires. Le constat partagé par l'ensemble des participants est que si l'agriculture veut continuer de subsister il faudra réaliser davantage de retenues d'eau et possiblement construire un troisième barrage sur le bassin de la Loire afin de capter l'excédent d'eau lors des crues hivernales.

À l'issue de cet échange, la FDSEA 58 a rappelé les articles de la loi d'urgence, votée le 21 juillet au Sénat et en attente de l'avis du Conseil constitutionnel. Si la loi d'urgence est adoptée en l'état fin août, les agriculteurs attendront une mise en place rapide des décrets. En effet, les mesures permettant de réaliser des stockages d'eau seront facilitées dans le but de doubler les volumes de stockage d'eau. Stocker l'eau, comme rappelé précédemment, est l'une des solutions les plus efficaces pour s'adapter face au changement climatique et limiter la dépendance au réseau d'eau potable.

Pour rappel, une réunion similaire a eu lieu mercredi 5 août dans le canton de Montsauche, le constat étant le même, la ressource en eau manque. Les sources et cours d'eau sont secs, les éleveurs amènent de l'eau potable du réseau aux animaux dans les pâtures. L'affouragement est de rigueur depuis plusieurs mois maintenant. La charge de travail est plus importante. La sécheresse cause des dégâts lourds pour l'agriculture, les éleveurs font face à un manque d'herbe et d'eau depuis de nombreuses semaines.

Casandra Deperchin (FDSEA58)

// BILAN MOISSONS

21

L'addition fait très mal

La FDSEA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont organisé leur traditionnelle réunion de fin de moissons. L'occasion de se pencher sur les perspectives économiques de l'année en cours.

Pour faire la moisson du siècle, il faudra attendre encore un peu. Toutes les moyennes de rendements sont en baisse (en plaine : -13 q/ha en orge d'hiver, -12 q/ha en blé, -7 q/ha en colza. Sur les plateaux : - 16 q/ha en orge d'hiver, - 6 q/ha en blé, - 8 q/ha en colza). Plus loin que ces résultats *« végétaux »*, la réunion proposée par la FDSEA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est vite penchée sur l'économie. Et là encore, des estimations préoccupantes ont été présentées. L'EBE/ha baisserait ainsi de 58 % en plaine et de 40 % sur les plateaux… Un résultat courant proche de 0 voire négatif est fortement redouté, selon les secteurs. *« Au mieux, on aura travaillé pour rien. Au pire, on aura creusé un trou »*, pouvait-on entendre dans la salle.

Ça gronde

Antoine Carré, le président de la FDSEA, en profitait pour *« se lâcher »* : *« Il n'est plus possible de voir de tels chiffres, avec des charges toujours aussi élevées et des produits en baisse. Comme nous l'entendons de plus en plus dans nos campagnes, les agriculteurs en ont marre de faire vivre plein de monde autour d'eux alors que les risques financiers, agronomiques et réglementaires, ce sont eux qui les portent ! À un moment donné il va falloir que ça s'arrête »*. L'exploitant de Verrey-sous-Salmaise cite l'exemple des machinistes : *« leurs chiffres et leurs résultats sont toujours les mêmes, quoi qu'il arrive. Ils rebasculent la baisse du nombre de tracteurs neufs sur de l'ancien, sur le prix des pièces et de la main-d'œuvre dans les mêmes proportions. On a clairement l'impression de se faire voler ! »*.

« Ramener de la tréso »

L'administration était représentée lors de ce rendez-vous et plusieurs messages syndicaux ont été passés. *« Il faut impérativement ramener de la trésorerie dans les exploitations. Et très rapidement ! »*, poursuit Antoine Carré. Pour y arriver, *« plein de petites méthodes »* existent selon le président : *« il nous faut un dégrèvement de la TFNB à 100 %, une dérogation pour les couverts végétaux et surtout, une liberté de produire ! J'en reparle aujourd'hui mais la MACF nous plombe. Nous mettre 100 euros/ha de taxes pour nous en redonner 50 dans certains cas, tout en voyant les fabricants d'engrais augmenter le prix par la suite, j'appelle ça de la gestion socialiste et par définition, ça ne peut pas marcher »*. Le responsable syndical poursuit sur sa lancée : *« arrêter de supprimer des matières actives et nous laisser fertiliser un petit peu ne coûterait pourtant rien à l'État. Et il y aurait sans doute moyen de faire baisser les prix de certains produits, je pense notamment au DAP 18-46, engrais utilisé pour faire lever nos colzas, dont le prix approche désormais les 1 000 euros la tonne. Cela devient absolument n'importe quoi »*.



Dans les locaux de la Maison de l'agriculture de Bretenière.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Thibault Laurent, nouveau conseiller en grandes cultures

Arrivé depuis sept mois à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Thibault Laurent vient tout juste d'achever ses études, avec un bac + 5 en poche. Aujourd'hui, il est conseiller en grandes cultures et s'occupe de groupes techniques dans le Sénonais.

Originaire de l'Essonne en région parisienne, Thibault Laurent grandit à proximité d'une exploitation agricole, celle de son grand-père. *« Pendant mes vacances scolaires, j'étais tout le temps à la ferme, à traîner dans les bâtiments d'élevages »*, se remémore-t-il. Au début, c'est un simple passe-temps, jusqu'à ce qu'il devienne plus grand et qu'il commence à *« aider mon oncle et mon grand-père. Je les ai aidés lors des moissons et également sur la partie élevage. Ils ont un bâtiment de volailles en label. Au fur et à mesure du temps, je me suis rendu compte que je pouvais faire de ma passion, un métier »*. Entre-temps, son grand-père a cédé son exploitation à son oncle. Pour lui, l'installation n'a pas été envisageable, car sur cette ferme, *« il n'y a pas assez de travail pour plus d'une personne »*. En parallèle de son attrait pour la ferme, Thibault Laurent se lance dans un bac STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), avec l'option agronomie. Le jeune Francilien se retrouve donc à Auxerre pour suivre cet enseignement au sein du lycée la Brosse, où il se prend de plaisir pour *« l'aspect technique et agronomique des études. Ça me plaisait vachement »*. Il réalise également un stage dans l'exploitation de l'EPL des Terres de l'Yonne. Après avoir obtenu son bac en 2020, Thibault Laurent part en classes préparatoires technologiques et biologiques au lycée agricole Le Chesnoy avec pour objectif d'intégrer l'Institut Agro Rennes-Angers. En 2022, après deux ans de dur labeur, Thibault Laurent atteint son but et se spécialise en productions végétales, *« et plus précisément en études des systèmes agricoles. Donc on travaille plus particulièrement sur la gestion et le fonctionnement des agrosystèmes »*. Thibault Laurent revient ensuite sur les terres icaunaises, pour suivre un stage de six semaines au sein d'une exploitation en polyculture élevage de volailles, qui lui a permis de renouer avec son attrait pour *« les céréales et l'élevage avicole »*.



Thibault Laurent, nouveau conseiller en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Un ancrage dans l'Yonne

Cette même année, il change d'horizon et s'envole pour la Roumanie. *« Nous devions faire un stage "mobilité "et j'ai donc choisi d'intégrer une structure spécialisée dans le développement de nouvelles variétés de cultures agricoles »*, convient-il. Une expérience qui lui permet de travailler sur des parcelles expérimentales de maïs. Ses missions principales consistaient à récolter et enregistrer des données expérimentales sur cette culture. En dernière année, Thibault Laurent choisit de s'orienter vers l'agrosystème, c'est-à-dire *« l'étude du système global à l'échelle d'une exploitation »*, et met de côté la *« génétique. Cette spécialité est dédiée à des personnes qui aimeraient faire de la recherche. J'ai toujours préféré aller sur le terrain et agir au plus près des exploitants »*. Pour clôturer ses études, Thibault Laurent réalise un stage de six mois au sein de la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (Fnams) à Angers. *« Je travaillais sur les productions de haricot et de fenouil, ainsi que sur tout le système d'irrigation qui tourne autour de ces deux cultures »*.

À la fin de ses études, en 2025, Thibault Laurent cherche donc à *« accompagner les céréaliers vers une meilleure gestion agronomique »*. Depuis le mois de janvier, ce jeune diplômé a donc rejoint les rangs de la Chambre d'agriculture en tant que conseiller en grandes cultures. Ses missions principales consistent à suivre des groupes techniques, dénombrant une trentaine d'agriculteurs sur un suivi global de leurs pratiques agronomiques. Pour lui, c'est une première, mais c'est ce à quoi *« j'avais envie de me destiner »*. À côté de cela, Thibault Laurent réalise des tests Certiphyto, quelques formations, des bilans IFT et sera potentiellement amené à réaliser des accompagnements PAC, dès l'année prochaine.

Charlotte Sauvignac

// LABOUR À L'ANCIENNE

Les tracteurs du temps

L'association « Les Vieilles charrues de Viévy » organise son traditionnel concours de labour à l'ancienne le 23 août à Uchey.

Ça repart pour un tour, à Uchey, avec un nouveau concours de labour à l'ancienne. *« C'est la septième fois que nous nous retrouvons. Oui, déjà ! »*, présente Marius Raze, agriculteur et président de l'association organisatrice. Le rendez-vous est donné dimanche 23 août à partir de 11 heures sur la parcelle qui avait accueilli les premiers concours il y a quelques années : *« oui, nous changeons d'endroit cette année, nous revenons là où nous étions au début, à la sortie d'Uchey direction Thury. Rassurez-vous, tout sera indiqué »*.

Le nombre d'inscriptions est limité à 22 participants, le champ où se dérouleront les épreuves étant un peu moins grand que le précédent. Les inscriptions seront clôturées ce samedi 15 août, alors dépêchez-vous ! Des tracteurs d'avant 1975 seront requis. *« En ce qui concerne le programme de la journée, nous aurons encore une fois du battage à l'ancienne, une exposition de matériel ancien, des animations, une restauration ainsi qu'une buvette. Des chevaux de traits pourraient également être présents, comme lors des précédentes éditions. Bref, il y aura tout pour passer une très belle journée comme nous en avons l'habitude »*, indique Marius Raze.

AG

Renseignements : 06 32 92 57 68.

Il est inscrit

Antoine Maréchal habite le hameau de Dracy-Chalas à Viévy et participe à son deuxième concours consécutif à Uchey. Ce fils d'agriculteur de 31 ans, salarié d'une ETA à Dracy-Saint-Loup, s'était hissé à la seconde place l'an passé, terminant à deux petits points de Jean-Louis Papillon : *« Ce fut une très belle journée avec les amis et j'ai bien envie de recommencer. On se prend au jeu mais que l'on termine premier ou dernier, pour moi, au final, c'est pareil, car l'essentiel est de passer un bon moment tous ensemble »*. Antoine Maréchal est un passionné de matériel ancien et compte déjà plusieurs tracteurs dans sa petite collection : *« ce Farmall Cub date des années cinquante. Je l'avais acheté il y a quatre ans sur Leboncoin. C'est avec celui-ci que j'avais participé il y a un an et j'en ferai de même le 23 août »*.



Ce Farmall Cub date des années cinquante.

Les trois derniers gagnants



Rémi Bélorgey (Viévy) avait remporté l'édition 2023 avec ce Massey 42 prêté par son ami Bernard Mortier.



Le tenant du titre, c'est Jean-Louis Papillon. L'habitant de Santosse avait réalisé les plus beaux sillons de 2025.



En 2024, la victoire était revenue à Emmanuel Verdelot (Barnay, 71) avec un Vierzon 402.

// ADMINISTRATION

Jean Salomon, nouveau préfet de l'Yonne

Tout droit venu des Hautes-Pyrénées, Jean Salomon deviendra officiellement le nouveau préfet de l'Yonne le 24 août prochain.

Le conseil des ministres du 22 juillet dernier a officialisé le départ de Pascal Jan et la nomination de Jean Salomon comme nouveau préfet de l'Yonne, le 24 août prochain. Nommé préfet de l'Yonne en 2022, Pascal Jan avait entamé un premier pas dans l'administration préfectorale. Quatre ans et quatre mois plus tard, il referme la parenthèse et retourne dans l'enseignement supérieur. De son côté, Jean Salomon, actuel préfet des Hautes-Pyrénées prendra ses fonctions officielles à la mi-août.

Originaire de la région parisienne, il intègre une brigade de sapeurs-pompiers à la capitale avant de se dédier au corps préfectoral. Après avoir occupé plusieurs postes de sous-préfet, Jean Salomon intègre l'Élysée comme directeur des ressources et de la modernisation dans les services de la Présidence de la République. En 2022, il est nommé préfet des Hautes-Pyrénées et prend en charge des dossiers comme la pré-



Lilian Cazabet et Hans Lucas

Jean Salomon, ancien préfet des Hautes-Pyrénées, arrive le 24 août prochain dans l'Yonne pour succéder à Pascal Jan.

dation, ou encore la fusion de deux hôpitaux. Des thématiques pouvant être utiles lors de son arrivée dans l'Yonne.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

La marche gourmande fait son grand retour !

Le 22 août prochain, les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais relancent officiellement la Marche gourmande au départ de Saint-Germain-des-Champs.

Après dix ans d'absence sur le territoire icaunais, la Marche gourmande revient le 22 août. Cette fois-ci ce n'est pas la section bovine de la FDSEA de l'Yonne qui est à l'organisation, mais le nouveau bureau des Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais. Élus aux postes de coprésidents en janvier dernier, Thomas Clériot et Matthieu Commaille ont souhaité insuffler un nouvel élan au sein du canton. *« Nous voulions organiser un événement supplémentaire, qui s'ajoute au jugement de bétail de fin d'année. Suite à de nombreuses réunions, un des adhérents a émis cette idée et on s'est lancés »*, se souvient Thomas Clériot. Pour cette première édition aux mains des JA, la Marche gourmande s'articule autour d'une boucle de 13 km, incluant trois étapes. Le départ se fera depuis le Gaec Commaille, rue Saint-Georges Ruissotte à Saint-Germain-des-Champs. Les participants auront par la suite un arrêt à Magny dans la commune de Marrault, où un apéritif sera servi (pâtés en croûte et salade). La deuxième étape sera au Gaec Vaupitre à Saint-Germain-des-Champs. *« Nous proposerons aux participants de la viande provenant de la boucherie d'Arnaud Guyard et des patates issues du Gaec Prévot à Sainte-Magnance »*, précise le coprésident. La randonnée se terminera au point de départ, au Gaec Commaille, où le dessert sera servi : tartelette aux fruits et fromage blanc, accompagnés de miel et de confitures du Morvan.

Compte tenu des conditions météo de cet été, les JA du canton ont prévu « *des zones ombragées équipées de bancs pour se restaurer avec des packs d'eau à disposition* ». Au cours de cette boucle, l'objectif est double. D'un côté, *« nous voulons valoriser les paysages typiques du Morvan, composés de bocages, de forêts et de monts. Nous avons pensé le parcours avec un balisage qui permettra aux participants de vivre une expérience immersive. D'autre part, nous voulons montrer une image positive de l'agriculture, communiquer sur notre profession auprès de profils plus large et valoriser les produits locaux »*, conclut-il.



JA de l'Avallonnais

Le 22 août prochain, les JA de l'Avallonnais relancent la marche gourmande au coeur du Morvan.

Charlotte Sauvignac

Infos pratiques : 25 €/adulte, 12 €/enfant et 5€ pour les personnes souhaitant marcher sans manger. Réservation au 06 45 36 05 71 (nombre de places limité, pensez à réserver).

// SYNDICALISME

Prendre la mesure de la catastrophe agricole !

Dans un communiqué, la FRSEA Bourgogne Franche-Comté rappelle ce qui se joue actuellement en raison des vagues de chaleur successives que nous subissons. Elles imposent une réponse forte des pouvoirs publics.

Depuis le début du mois de juillet, nous alertons les pouvoirs publics et les décideurs régionaux face aux canicules d'une intensité inédite auxquelles nous sommes confrontés. Aujourd'hui, les faits sont incontestables.

- juin 2026 a été le mois de juin le plus chaud jamais enregistré en France.
- la température moyenne a dépassé les normales de + 3,8 °C.
- les températures ont localement franchi les 40 °C.
- le déficit de précipitations atteint près de 50 % dans certains secteurs.
- les épisodes de canicule se succèdent depuis plusieurs semaines. On annonce pour cette semaine du 10 août une cinquième vague de chaleur depuis le mois de mai.



Les prairies ne nourrissent plus les vaches.

Des stocks d'hiver déjà entamés

Dans les exploitations, les éleveurs nourrissent leurs animaux avec leurs stocks d'hiver depuis bientôt deux mois. Chaque semaine qui passe réduit un peu plus les réserves et hypothèque les prochains mois. Les conséquences sont désormais visibles partout en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Les prairies sont brûlées, les rendements fourragers s'effondrent, la production laitière recule, les récoltes des cultures de printemps sont très faibles, les productions légumières et fruitières sèchent sur place, les vendanges s'annoncent fortement dégradées dans plusieurs secteurs et la mortalité animale progresse sous l'effet du stress thermique et des risques sanitaires. À cette crise climatique s'ajoute une crise économique. Alors que la baisse des volumes devrait soutenir les marchés, les prix de la viande, du lait et des céréales restent insuffisants pour couvrir les coûts de production. Les agriculteurs produisent moins, mais continuent de vendre à des prix qui ne leur permettent plus de vivre de leur travail. L'heure n'est plus aux constats mais aux décisions. Les agriculteurs n'attendent plus des déclarations de principes. Ils attendent des décisions. Nous demandons la mise en œuvre rapide d'un plan d'urgence comprenant notamment :

- une année blanche pour les exploitations les plus fragilisées ;
- un accompagnement exceptionnel pour sécuriser l'alimentation des troupeaux ;
- une mobilisation de tous les dispositifs d'aide disponibles ;
- l'accélération des investissements permettant le stockage de l'eau et des fourrages afin d'adapter durablement notre agriculture aux nouvelles réalités climatiques.

Chaque semaine perdue aggravera les difficultés économiques des exploitations. Il y va de l'avenir de milliers d'agriculteurs, mais aussi de notre capacité collective à produire une alimentation française de qualité. Notre souveraineté alimentaire ne se décrète pas. Elle se construit. Et elle se défend aujourd'hui.

FRSEA BFC

La filière Comté inquiète

La FRSEA BFC a réuni une cellule de crise avec les représentants de la filière Comté le 24 juillet. *« L'inquiétude des éleveurs grandit au fur et à mesure que les jours se succèdent ... sans pluie »* selon Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC. *« Pas une goutte de pluie et à nouveau des températures caniculaires,* détaille Jean-Baptiste Viret, du Jura. *L'hiver a commencé le 20 juin, les stocks fondent à vue d'œil »*. Opération paille, demande d'exonération de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB), procédures d'indemnisations fondées sur la solidarité nationale, tournée terrain avec administration et techniciens pour ne rien rater de la nouvelle procédure assurantielle basée sur les images satellites… les différents leviers d'aides sont actionnés. *« Nous avons aussi la problématique de l'achat de fourrage à l'extérieur de la zone qui pose surtout souci en Morbier »* ajoute Jean Baptiste Viret. En production de Morbier, l'achat de foin destiné aux vaches laitières est interdit hors zone alors qu'il est permis très partiellement en Comté (95 % du foin distribué aux vaches laitières doit être issu de la zone AOP). La prudence est de mise du côté de la FRCL, Jean Baptiste Cattin note *« Une nette baisse des rendements fromagers sur juillet mais aussi des inquiétudes sur l'eau pour les ateliers de transformation »*. Le vice-président de la FRCL rappelle qu'avec le décalage des paies de lait dans la filière et la régularisation des prix de fin de campagne et pour certains ateliers des prix de valorisation faibles, les mois d'octobre et novembre pourraient mettre à mal la trésorerie des fermes. Des questions et des doléances qui seront portées à la connaissance des 3 collèges du Comité interprofessionnel de gestion du Comté (CIGC) le 28 août. Enfin, comme le rappelle le Nivernais Romaric Gobillot, président de la FRB *« Les vaches laitières maigres arrivent en nombre dans les abattoirs. Il n'y a pas de marché pour ce type d'animaux et les congélateurs sont saturés »*.

Séverine Vivot

// EMPLOI

Travaux viticoles : des dérogations obtenues

Entreprises du territoire (EDT), organisation qui fédère des entreprises de travaux agricoles, forestiers ou paysagers, informe que des dérogations à la durée de travail ont été accordées pour les entreprises de travaux viticoles.

Grâce aux demandes de dérogation effectuées en Bourgogne Franche-Comté (BFC), des autorisations ont été accordées pour les entreprises de travaux viticoles sur la période du 10 août au 22 novembre, pendant une durée limitée de 4 semaines consécutives ou non, pour les catégories de salariés et limite maximale hebdomadaire précisées dans le tableau qui accompagne cet article. Des conditions obligatoires sont à respecter par les employeurs : avant d'appliquer la dérogation vous devez obtenir l'avis du Comité social et économique (CSE) et le transmettre à l'inspecteur du travail qui a rendu la décision de dérogation (david.jeanguyot@dreets.gouv.fr). EDT conseille de conserver une copie pour la gestion des dossiers.

Pendant les périodes de dérogation, le repos minimal quotidien doit être de11 heures consécutives. Une pause minimale de 20 minutes doit intervenir dès 6 heures consécutives de travail. Le repos hebdomadaire est de 35 heures incluant le dimanche. Il est aussi indispensable de tenir un registre journalier des heures de travail.

À la fin des périodes de dérogation vous devez envoyer un état récapitulatif des horaires effectivement accomplis durant les périodes concernées, avant le 31 décembre 2026, à l'adresse suivante : david.jeanguyot@dreets.gouv.fr avec copie pour information au Pôle Travail de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté (dreets-bfc.polet@dreets.gouv.fr) ainsi qu'à la FREDT (edt-bourgogne@orange.fr)

Les heures supplémentaires effectuées du fait de la dérogation ouvriront droit à un repos complémentaire de 25 % du temps de travail accompli entre la 48e et la 60e heure hebdomadaire et de 50 % du temps de travail accompli au-delà de la 60e heure hebdomadaire. Ce repos est à prendre avant le 31 janvier 2027 ou avant la fin du contrat et ne doit entraîner aucune diminution de la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait accompli son travail. La décision rendue devrait permettre aux entreprises concernées de faire face au surcroît temporaire d'activité lié aux travaux de vendanges et de vinification.

D'après communiqué

Région	Salariés concernés	Limite maximale hebdomadaire	Public exclu
Bourgogne-Franche-Comté	Coupeurs-porteurs y compris les conducteurs d'enjambeurs et de machines à vendanger	60 h/semaine	Mineurs Travailleurs déclarés inaptes à de telles durées du travail par le médecin du travail Conducteurs de chariot élévateur automoteur
	Personnel affecté aux travaux de cuvage, pressage et vinification, à l'exclusion des salariés également affectés à la coupe ou au portage	66h/semaine	Mineurs Travailleurs déclarés inaptes à de telles durées du travail par le médecin du travail Conducteurs de chariot élévateur automoteur

Les catégories de salariés concernées.

ÉLEVAGE

// FOIRE CONCOURS AUX CULARDS DE MOULINS-ENGILBERT

58 Des prix utiles pour la valorisation

L'édition d'été de la Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert s'est tenue le 30 juillet et présente quelques différences avec l'an passé…



Sicafome

La Championne du jour affichait un poids de 674 kg et s'est adjugée 6 760 euros.

La session estivale de la foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert s'est déroulée le 30 juillet au marché au cadran de la Sicafome, comme à l'accoutumée. Cette journée se déroula sous les meilleurs auspices avec une grande affluence du public pour la vente aux enchères ainsi que pour le repas qui suivit avec environ 300 repas servis par le Comité des foires et concours de la ville. Le rendez-vous a attiré bon nombre d'acheteurs confirmant que cet événement reste un incontournable du genre et est très attendu tous les ans par les professionnels. Au final 172 animaux furent vendus, soit 94,5 % de vente, avec une moyenne de 3 270 euros / tête. La Championne du jour vient de l'élevage Perraudin Gilles et Souvigny Séverine, situé à Sainte-Radegonde (71). Cette femelle Charolaise de plus de deux ans et affichant un poids de 674 kg fut adjugée à 6 760 euros.

Quelques différences

Outre cela, il est à noter que le nombre d'animaux fut légèrement en baisse par rapport à l'an passé, mais ceux présentés en 2026 furent plus lourds que ceux de 2025. Cette différence s'explique par une préparation plus intense et des soins alimentaires supplémentaires en raison de la sécheresse qui sévit depuis quasiment deux mois un peu partout. Globalement, la qualité présentée ce jour-là fut correcte malgré un contexte particulier.

Si les animaux primés ont réussi à tirer leur épingle du jeu avec des cours presque similaires aux années précédentes, il faut noter que les animaux non triés lors du concours du matin et les animaux de boucherie subissent les conséquences du contexte climatique et des baisses des prix dans le commerce traditionnel de ces dernières semaines. Ainsi, pour ces derniers, une baisse plus marquée est à pointer par rapport au mois de mai.

Sicafome

Palmarès

Super prix d'honneur : Perraudin Gilles.
Châtron cul. 12-24 mois (8 animaux) : Prix d'honneur : EARL Plantard, 1er prix : Gaec des Nicolas, 2e prix : EARL Plantard, 3e prix : EARL Lavigne Michel.

Châtron cul. + 24 mois (13 animaux) : Prix d'honneur : Gaec du Grand Anizy, 1er prix ex aequo : EARL du Pré Moulin et Vachez Alain, 2e prix : pour deux animaux Gaec du Grand Anizy, 3e prix : pour deux animaux Gaec du Grand Anizy.

Génisses section 1 (29) : Prix d'honneur : EARL Plantard, 1er prix ex aequo : Loreau Bruno et EARL Lavigne Michel, Gaec du Verger, 2e prix ex aequo : Pipponiau Mathieu et Blaudier Philippe, 3e prix ex aequo : Blaudier Philippe et EARL Rameau et fils.

Génisses section 2 (47) : Prix d'honneur : Gaec Berthier, 1er prix ex aequo : Lemoine Stéphane, EARL de Manizot, SAS Rault, Bonnot Danielle, 2e prix ex aequo : Gaec de Montcharmont R et T, EARL du domaine de France, Joanon Éric, Bonnot Danielle, 3e prix ex aequo : SAS Rault, Gaec du Tilleul, EARL du Saulcy, EARL du Domaine de France.

Génisses section 3 (41) : Prix d'honneur : Gaec du Passou, 1er prix ex aequo : Perraudin Gilles, Lemoine Stéphane, Gaec Berthier, 2e prix ex aequo : Rollot Rémi, Gaec du Grand Anizy, Earl du Saulcy, 3e prix ex aequo : Earl de Montbaron, EARL du Saulcy, Gaec du Tilleul.

Génisses section 4 (44), Prix d'honneur : Perraudin Gilles, 1er prix ex aequo : EARL du Saulcy (pour deux animaux), Loriot Olivier, Gaec de la Jaloterie, 2e prix ex aequo : EARL du Saulcy (pour deux animaux) et Gaec de la Jaloterie, 3e prix ex aequo : EARL Andriot Jean-Paul (pour deux animaux), Gaec du Passou.

// PORCS

89 Les cours montent, mais pas autant qu'espéré

Au mois de juillet, le prix du porc français a pris un envol jugé insuffisant par la profession.



Réussir SA

Depuis le début de l'été, le marché français du porc reprend un peu de couleurs.

En avril dernier, le Marché du Porc Français annonçait l'arrivée de la coopérative porcine Cirhyo en son sein. *« La coopérative s'inscrit pleinement dans le fonctionnement du marché et contribue activement à la construction du porc français. Cette évolution renforce la représentativité des acteurs et consolide la pertinence d'un prix de référence à l'échelle nationale »*, informait le communiqué de presse officiel du Marché du Porc Français. Pour Noël Thuret, président de cette coopérative : *« Cirhyo, largement présente sur les territoires à faible densité, essaie de participer au marché du porc. Il me semblait important, pour faire suite à la participation de Tradival, notre filiale d'abattage, de participer pour permettre de soutenir cette construction du prix qui me semble essentielle »*.

Un prix jugé insuffisant

En juillet dernier, le constat était sans appel. *« Le prix du porc français avait retrouvé une dynamique haussière tout au long du mois, passant de 1,43 € à 1,47 € soit une progression cumulée de 4,1 centimes. Si les premières revalorisations sont restées modestes, le marché a véritablement changé de rythme à partir de la mi-juin avec une hausse de 2,9 centimes en une seule séance, traduisant un changement du rapport de force entre acheteurs et vendeurs. Pour autant, la progression des dernières séances est redevenue plus limitée, les acheteurs restant très prudents face un marché de la viande toujours difficile »*. Éleveur porcin dans le Puy de Dôme, Noël Thuret, convient que *« cette hausse du prix »*, n'est pas satisfaisante pour les éleveurs. *« C'est une fluctuation des prix saisonnière. On attendait une hausse un peu plus importante pour permettre de couvrir les coûts de production des éleveurs français. Aujourd'hui, la situation de trésorerie en élevage est compliquée »*, affirme-t-il. Cette situation s'inscrit dans le fait que, de nombreux pays limitrophes, tels que l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Belgique, l'Allemagne ont eu des cas sur faune sauvage de Peste Porcine Africaine. Ces pays concernés ont inondé le marché européen, suite à des pays importateurs hors UE réticents.

Charlotte Sauvignac

// ÉLEVAGE LAITIER

21

Pas de vacances pour les jeunes éleveurs

Giovan Gervasoni et Théo Clerget ont 16 et 17 ans. Fils d'éleveurs laitiers, ils ont choisi l'apprentissage pour se préparer à reprendre, un jour, l'exploitation familiale. Rencontre avec deux jeunes qui ont déjà les pieds dans les bottes.

Mais que font-ils avec une Brune dans un champ de tournesol ? Rassurez-vous, ce n'est que pour la photo, nous pensions que le rendu allait être plus sympa que dans un pré tout jaune, grillé par la sécheresse. Giovan Gervasoni et Théo Clerget ont pris *« cinq minutes »* pour nous parler de leur quotidien. Alors que la majorité des *« ados »* sont en vacances, les pieds dans l'eau ou chez eux devant leur écran de téléphone, ces deux fils d'éleveurs sont *« sur le pont »*, l'apprentissage de leurs études ayant déjà repris. *« Pour ma part, je rentre en classe le 8 septembre en Terminale CGEA à la MFR de Quetigny. Mon apprentissage se passe ici, sur la ferme de mes parents »*, présente Théo Clerget, 17 ans. Giovan Gervasoni, lui, vient d'Essarois : *« J'ai un an de moins que Théo et j'entrerai en Première CGEA début septembre moi aussi. C'est mon premier jour ici en tant qu'apprenti. Et moi aussi, je compte bien m'installer plus tard sur l'exploitation familiale ! »*. La question de devenir éleveur laitier ne s'est, en réalité, jamais posée pour ces deux compères : *« nous sommes nés dedans et cela a toujours été une passion »*.



Giovan Gervasoni et Théo Clerget, il y a quelques jours à Courcelles-Frémoy.

Moins dur qu'en juin

L'actuelle sécheresse n'est pas de tout repos, les deux intéressés confirment : *« il y a du boulot, c'est certain, entre amener de l'eau et à manger aux animaux, nous sommes bien occupés. Mais le plus dur, pour ma part, c'était en juin, quand il y avait les moissons et la paille, en plus des vaches. Nous travaillons aussi avec un voisin, les journées étaient intenses ! »*. Le Gaec Sureau-Clerget compte actuellement 146 vaches à la traite, la moitié en race Brune mais avec aussi des Prim'Holstein, Simmental, Montbéliardes, Jersiaises et Vosgiennes. Comme chez tous les éleveurs laitiers que nous avons rencontrés ces dernières semaines, les baisses de productions ont été importantes, les vaches ont souffert des fortes températures. *« Heureusement, nous avons plusieurs ventilateurs dans nos bâtiments, elles ont plus facilement passé le cap quand le mercure était au plus haut »*, signale Théo Clerget.

Et le réveil ?

À quelle heure se lève-t-on quand on est éleveur laitier ? *« Entre 5 et 6 heures »*, répondent simultanément nos deux interlocuteurs. C'est sûr, les grasses matinées, on ne les connaît pas trop dans ce métier : *« quatre à cinq fois dans l'année, nous nous levons tout de même entre 8 heures et 9 heures. Et très exceptionnellement plus tard, comme ce fut le cas ce week-end, car nous sommes allés au bal à Gurgy-le-Château. Nous nous sommes couchés à 6 heures… Donc la nuit s'est prolongée jusqu'à 11 heures. Merci aux parents d'avoir assuré seuls le boulot ! »*. Les exploitations de Théo et Giovan sont toutes les deux équipées de robots : *« nous sommes trop jeunes pour comparer à la situation d'avant. Mais oui, nous pouvons nous permettre d'être sur place un peu plus tard qu'avec une salle de traite. Avec des robots, le travail est différent. Il y a moins d'astreinte mais beaucoup plus de surveillance. En contrepartie, nous pouvons être appelés trois fois dans la même nuit pour un problème technique, ou bien être un mois sans la moindre alerte… La plupart du temps, il est assez facile de résoudre le problème. Mais quand celui-ci est plus compliqué, un technicien se déplace aussitôt »*.

L'agriculture mais pas que

Si l'élevage est de loin leur passion numéro 1, Théo Clerget et Giovan Gervasoni ont en point commun une autre activité, la chasse. Giovan passera son permis dans quelques semaines mais a déjà une saison à son actif, par le biais de la chasse accompagnée. Plusieurs sorties du côté de Montmoyen lui ont déjà permis de prélever des animaux : un sanglier de 35 kg et une biche de 110 kg. Théo est quant à lui traqueur depuis cinq ou six ans : *« je ne tire pas, mais je prends moi aussi grand plaisir à aller à la chasse. Sinon, j'aime bien aussi la pêche, même si je n'y vais pas beaucoup en ce moment, pour ne pas dire pas du tout avec tout ce qu'il y a à faire à la ferme »*. Le jeune éleveur a déjà pris un silure d'1,40 m dans le Serein, à Toutry : *« c'est mon plus gros poisson à ce jour, le combat a duré plus de deux heures, c'était incroyable ! Sinon, parmi mes autres belles prises, ma plus grosse carpe faisait 12 kg et mon plus beau brochet mesurait 75 cm »*.

AG

// 49E FOIRE NATIONALE DES REPRODUCTEURS OVINS

58

Un rendez-vous incontournable à Decize

Comme chaque année, Decize accueille la foire nationale des reproducteurs ovins. Pour 2026, la rencontre est fixée au 18 août de 8 h 30 à 13 h.



La 49e édition de la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize aura lieu le 18 août.

Tous les étés Decize se met à l'heure des ovins avec la Foire nationale des reproducteurs orchestrée par le comité dédié présidé par Claudie Vilaine. Pour cette année, les professionnels et curieux sont attendus le 18 août à partir de 8 h 30 à la Pointe des Halles de la ville (au bout de l'allée Marcel Merle).

Plus en détail, ce sont environ 250 béliers de neuf races (dont notamment : Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Charmoise, Berrichon du Cher, Rouge de l'Ouest, Southdown, etc.) qui concourront pour le classement par ascendance. Pour rappel, ce dernier permet de valoriser le travail des sélectionneurs présents. En plus, les achats sur place seront encouragés par l'attribution, par tirage au sort, de lots et de primes.

Point sanitaire

D'ailleurs, les reproducteurs présents font partie d'élevages inscrits à un organisme de sélection ou en contrôle de performances officiel ; garantissant les bonnes conditions sanitaires des animaux notamment pour la Brucellose, visna maëdi et tremblante. Enfin, Decize se situant en zone régulée MHE, il est fortement recommandé de s'assurer que les béliers achetés à la foire disposent d'une analyse PCR négative, si les éleveurs venant de zone indemne MHE souhaitent les introduire immédiatement dans leur cheptel après l'achat.

Chloé Monget d'après communiqué

Renseignements : christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).



// BETTERAVES SUCRIÈRES

89

Jaunisse, charançon, sécheresse… trio perdant pour les betteraviers

Avec la jaunisse, le charançon et la sécheresse, l'année n'a pas gâté les producteurs de betteraves. Rencontre avec Emmanuel Simonnet, betteravier à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Vendredi 31 juillet, la sécheresse continue de battre son plein dans les plaines de l'Yonne. Emmanuel Simonnet, céréalier à Saint-Martin-sur-Oreuse, associé à son frère Philippe en Gaec sur 230 hectares, observe ses champs de betteraves. Comme ses collègues, il constate que ses betteraves souffrent. Cette culture-là est produite dans leur famille depuis trois générations. *« Notre père et notre oncle l'ont développé, donc, lorsque l'on s'est installé avec mon frère, on a continué la production. C'est cette production qui nous a permis de nous installer à deux sur l'exploitation familiale, sur une surface assez limitée, car elle était assez rémunératrice »*, se souvient-il. Les deux jeunes agriculteurs ont poursuivi leur activité avec *« des rendements qui progressaient régulièrement »*, jusqu'à l'année de référence 2017. À partir de cette année, *« on a constaté une baisse régulière de rendements, passant de 100 tonnes en 2017 à 50 tonnes les deux années suivantes. Puis en 2020, on n'a produit que 19 tonnes »*, l'année de la jaunisse. Avant, les jeunes ne se préoccupaient pas de cette problématique, *« on avait les néonicotinoïdes, on semait la betterave et ça levait impeccablement »*.

Face à l'accumulation de mauvaises années, les deux frères ont choisi de diminuer le quota de betteraves avec la sucrerie en passant de 1 900 tonnes à 1 200 tonnes. Ils ont également allongé les rotations de la production de betteraves dans leurs cultures en passant progressivement *« de cultures revenant tous les 4 ans, à tous les cinq ans. Et aujourd'hui, la betterave ne revient que tous les six ans dans la rotation. La filière betteravière a pris un coup »*.



Emmanuel Simonnet, le 31 juillet dernier, découpait des betteraves ayant été piquées par le charançon. Sur cette photo, nous pouvons voir que la larve a créé des galeries au sein de la betterave.



Emmanuel Simonnet, betteravier à Saint-Martin-sur-Oreuse fait le point sur la culture de betteraves.

Cette année ?

Pour la campagne 2026, les plants de betterave ont vu arriver des *« pucerons à un stade juvénile de la plante, lorsqu'elle avait quatre feuilles. Vecteurs de la jaunisse, ces pucerons ont impacté une grande partie de nos plants mais les symptômes ont été stoppés par la sécheresse. Dès lors qu'il pleuvra de nouveau, les symptômes se manifesteront »*. La filière a également observé l'apparition d'altises *« qui viennent manger et grignoter les feuilles »*, ce qui nécessite l'usage de produits phytosanitaires spécifiques. Emmanuel Simonnet expliquait également, le 31 juillet dernier, que *« la sécheresse impliquait des symptômes supplémentaires causés par le charançon. Il pique le pétiole et se fait sa petite galerie. La sécheresse amplifie le phénomène »*, témoignait-il, en coupant au couteau l'une de ses betteraves. Avec la sécheresse, la larve descend vers le collet de la betterave et crée des galeries dans la racine pour pouvoir s'alimenter. Cela crée *« des portes d'entrées »* pour des maladies ainsi que pour un champignon appelé rhizopus entraînant la nécrose de la betterave. *« La plupart du temps, ce sont des champignons qui sont dans le sol naturellement et pour lesquels nous ne pouvons rien faire. Comme il n'y a aucun moyen de lutte contre le charançon autorisé en France, contrairement aux autres pays européens, nous sommes dans l'impasse… »*. Lors de la récolte *« il faudra faire attention. Ces betteraves malades risquent de contaminer les autres autour et d'aggraver la perte de rendement actuelle. Nous nous attendons à une année très compliquée »*. En allongeant leurs cycles de rotation, les frères Simonnet ont souhaité limiter la présence d'autres maladies comme la cercosporiose. *« Cette année, étant donné la sécheresse, les feuilles sont cramées, aucune maladie, donc pas de fongicides à ce jour alors que d'habitude nous sommes déjà à deux passages »*.

La question majeure à se poser pour Emmanuel Simonnet et son frère était donc : *« avec le cumul des maladies, l'impact des aléas climatiques et de nombreuses impasses techniques, est-ce que l'on continuera la betterave ? »*.

Charlotte Sauvignac

// DÉSHERBAGE

70

De nouvelles pistes pour le désherbage électrique

La technologie de désherbage électrique développée par le constructeur néerlandais Andela a récemment fait l'objet d'une démonstration en Haute-Saône. Testée dans une parcelle de soja, cette solution sans herbicide mise sur une destruction systémique des adventices grâce à un courant de très haute tension.



La machine en action : les peignes de métal souple épousent la surface du sol et établissent un circuit électrique avec la partie aérienne des plantes présentes, dont les racines sont exposées au champ électrique par un disque sous haute tension.

Face à la réduction des solutions chimiques disponibles et à l'apparition de résistances chez certaines adventices, les techniques alternatives suscitent l'intérêt. La société Stecomat, importatrice des désherbeurs électriques Andela, a récemment effectué une démonstration de son matériel à Pesmes, en Haute-Saône. Elle s'est déroulée dans une parcelle de soja au stade trois feuilles. L'outil agit sur les adventices présentes dans l'inter-rang. Traversée par un courant pouvant atteindre 10 000 volts, la plante voit ses tissus végétaux rapidement détruits. Le principe repose sur l'échauffement des cellules provoqué par le passage de l'électricité à travers l'ensemble de la plante. L'action ne se limite pas aux parties aériennes mais atteint également le système racinaire. C'est un désherbage électrique « systémique ». Quelques minutes après le passage de l'appareil, les participants pouvaient observer une perte de turgescence et un début de flétrissement des adventices touchées. Les échanges ont porté sur l'efficacité de la technique face aux adventices les plus difficiles à maîtriser. Pour Émeric Courbet, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône *« l'effet observé sur les prêles, les graminées ou sur le liseron ou le chardon est intéressant »*. Ces espèces figurent parmi les plus compliquées à gérer dans certaines rotations lorsque les possibilités de désherbage chimique se réduisent.

Structuration du sol préservée

Le constructeur met en avant l'absence de travail du sol. La méthode ne perturbe pas la structure du terrain et limiterait les risques de repiquage ou de multiplication de certaines adventices vivaces. Les participants ont interrogé le démonstrateur sur les conséquences pour la pédofaune. Andela affirme que l'action du courant reste concentrée sur les végétaux ciblés et n'affecte pas la vie biologique souterraine. Les besoins en puissance varient de 120 à 170 chevaux selon les configurations. La machine embarque une génératrice de 180 kW alimentée par la prise de force du tracteur. La vitesse de travail se situe entre 2 et 6 km/h, selon la densité de végétation et les conditions d'intervention, avec des largeurs allant d'1 à 12 mètres, avec des adaptations possibles pour les cultures en lignes, les cultures sarclées ou les pommes de terre. Reste la question économique. Avec un prix d'entrée de 119 000 euros, l'investissement est conséquent. Ses promoteurs estiment que cette technologie pourrait trouver sa place dans les exploitations confrontées à de fortes contraintes réglementaires, notamment en zones de captage d'eau potables, ou pour un usage partagé entre agriculteurs réalisant des cultures à forte valeur ajoutée pour lesquelles un désherbage soigné s'impose. Encore émergente, la technique devra confirmer ses performances dans la durée et dans différents contextes culturaux.

Alexandre Coronel

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Un point d'étape avant les vendanges

À l'approche des vendanges, les conseillères au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, réalisent le suivi de la maturation de la vigne. Que ce soit en chardonnay ou en pinot noir, le constat est le même : les grappes manquent d'eau.

Le jeudi 6 août, Bérénice Jacqueson et Agathe Prin, conseillères en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sillonnaient les parcelles de Beine, Champs-sur-Yonne, Irancy et Chablis pour réaliser un suivi de *« la maturation de la vigne »*. Pour cette seconde sortie, les conseillères ont été sur neuf parcelles de pinot noir, une parcelle d'aligoté et deux parcelles de chardonnay. Grâce aux analyses réalisées en laboratoire par le BIVB, Bérénice Jacqueson et Agathe Prin peuvent d'ores et déjà dire que *« le taux de véraison pour les parcelles de pinot noir varie de 55 à 90 %. Pour les deux parcelles de chardonnay, le taux de véraison se situe entre 50 et 70 % et pour l'aligoté, la véraison se situe entre 55 et 60 % »*. En observant les grappes de chardonnay, Bérénice Jacqueson constate déjà *« des grillures, de la défoliation et même du millerandage »*. Le millerandage, d'après le dico du vin, *« provient d'une fécondation imparfaite de la fleur qui donnera des petits fruits. Ainsi, sur une même grappe, on observe des grosseurs de baies et des maturités très hétérogènes »*. La canicule subie cet été a également eu un impact sur la formation de la grappe. *« En touchant les baies, nous observons que la peau est plus épaisse et qu'il y a moins de jus. De par les analyses, nous nous rendons compte que les baies sont plus sucrées, donc plus alcoolisées et contiennent moins d'acides »*.

Des vendanges précoces ?

Avec une pluviométrie moyenne de 10,26 mm et des températures atteignant en moyenne les 24,3 °C, le mois de juillet n'a pas permis de combler les besoins en eau des vignes. L'an dernier, les vendanges manuelles avaient commencé le 22 août pour les crémants et à partir du 29 août pour les vins tranquilles. Aujourd'hui, l'Yonne n'a pas encore commencé, car les *« maturités avancent au ralenti »*.

Pour autant, dès lors que le degré sera atteint, c'est-à-dire entre 9,5 ° et 10,5 °, les vignerons devront lancer la vendange manuelle pour les crémants. La sécheresse prévue pour les semaines à venir continue de créer un fossé entre 2025 et 2026. D'après les données récoltées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur 2025 et 2026, on constate une différence significative du poids des baies. Sur pinot noir, au 7 août 2025 les baies pesaient en moyenne 106 g, contre 68 g en 2026. Sur chardonnay, en 2025 les baies pesaient en moyenne 89 g, contre 70 g cette année. Sur aligoté, en 2025 les baies pesaient en moyenne 102 g, contre 69 g cette année. Les conseillères poursuivront, dans les semaines à venir, d'autres analyses pour suivre attentivement l'évolution de la maturation des vignes.



Les conseillères viticoles à la Chambre d'agriculture de l'Yonne font le point sur l'état des maturation des cépages locaux.

Charlotte Sauvignac

// VENDANGES

21

Des étudiants internationaux au rendez-vous

Une douzaine d'étudiant(e)s de la School of Wine & Spirits Business de Dijon, d'origines très diverses (Amériques, Asie, Europe) participera à une journée de vendanges au Domaine Armand Heitz, en Côte-d'Or. Aux côtés des équipes du domaine, ils prendront part à la récolte des raisins, appréhenderont les choix techniques et les contraintes qui entourent cette étape stratégique de la production viticole. Cette immersion au cœur de la Bourgogne est un premier rendez-vous marquant pour la nouvelle promotion du Master of business administration (MBA) vins et spiritueux, de la School of Wine & Spirits Business ; une journée d'intégration unique pour les étudiant(e)s en même temps qu'une expérience concrète au plus près des réalités du terrain. Dispensé en anglais, ce programme forme chaque année des étudiant(e)s à fort potentiel venus du monde entier aux métiers du management, du marketing et du commerce international des vins et spiritueux. Il associe enseignements académiques, interventions de professionnels et immersions sur le terrain afin de préparer les futurs décideurs de la filière.

// VENDANGES

21

Un démarrage très précoce en Bourgogne

Les vendanges ont démarré en Bourgogne samedi 8 août, avec de premières récoltes lancées pour les crémants, un nouveau record de précocité en raison des canicules successives, comme le rapporte l'AFP. *« Les records tombent. Ça va vite »* : en près de 40 ans de carrière de vigneron, Marc Sangoy, président de la Cave de Lugny (Saône-et-Loire), n'avait jamais expérimenté des vendanges aussi précoces. *« Alors que le dernier record ne datait que de 2022, le 13 août, on démarre cette année un 8 août pour les crémants »*, traditionnellement récoltés en premier, a déclaré à l'AFP le patron de la coopérative qui regroupe 1 250 ha de vignes. Pour les vins tranquilles, les vendanges devraient débuter *« en fin de semaine prochaine, probablement »*, a estimé M. Sangoy.

En moyenne sur l'ensemble de la Bourgogne et pour les vins tranquilles, les blancs devraient être récoltés *« autour du 18-20 »* août et les rouges *« vers le 20-25 »*, estime Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB). *« On tablait sur des vendanges avant le 15 août, mais on prévoit plutôt maintenant vers le 25 car la sécheresse et la canicule ont bloqué la vigne et freiné la maturité des raisins »*, explique-t-il.

Le record historique de vendanges des rouges, établi à Beaune (Côte-d'Or) le 15 août 1556, ne devrait donc pas être battu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

L'offre en conventionnelles à

Les moissonneuses-batteuses conventionnelles à six secoueurs représentent 25,6 % des immatriculations en 2025. Claas, Fendt, John Deere, Massey Ferguson et New Holland disposent d'une gamme de produits bien structurée.

Moins plébiscitées que les moissonneuses-batteuses hybrides ou à rotor, les conventionnelles à six secoueurs restent néanmoins bien implantées dans les exploitations. Ce segment comptabilise 274 unités neuves immatriculées en France en 2025 sur un total de 1 070, selon Axema, le syndicat des constructeurs. Claas, Fendt, John Deere, Massey Ferguson et New Holland proposent des modèles à six secoueurs couvrant un large éventail de puissances allant de 300 à plus de 500 ch. Les capacités de trémie varient également de 8 600 à 13 500 l, tandis que les largeurs de coupe peuvent dépasser 10 m sur les machines les plus puissantes. Les différences notables se retrouvent aussi sur la surface de séparation, la surface de nettoyage, le diamètre du batteur ou encore la vitesse de vidange.

Ulysse Dubroeucq

John Deere // Les T6 succèdent aux T600

La gamme de moissonneuses-batteuses John Deere à 6 secoueurs T6 succède à la série T600. Elle passe de deux modèles, T660 (387 ch) et T670 (455 ch), à quatre : T6 500 (348 ch), T6 600 (387 ch), T6 700 (421 ch) et T6 800 (466 ch). Les T6 sont désormais animés par le moteur JD 9X de 9 l de cylindrée avec le système d'injection par rampe commune. Les capacités de trémie atteignent 9 000, 11 000 ou 13 500 l, selon les modèles. Le convoyeur d'alimentation gagne en performance. La vis de vidange voit son débit passer de 125 à 150 l/s sur les deux plus gros modèles. Le système d'autonivellement HillMaster bénéficie d'un nouveau circuit hydraulique avec une vanne de correction proportionnelle. Deux broyeurs complètent l'offre, avec 124 ou 68 couteaux sur quatre rangées. D'autre part, les T6 reprennent la cabine des moissonneuses-batteuses X9 avec la console CommandCenter G5 Plus de 12,8 pouces. Ces machines intègrent aussi l'architecture électronique Ethernet, capable de gérer davantage de données et de prendre en charge les fonctions GSA (gestion automatique de l'avancement) et TSA (gestion automatique du caisson de nettoyage dans les pentes).



John Deere

Les moissonneuses-batteuses John Deere T6 à 6 secoueurs développent une puissance maximale de 466 ch.

Class // Un nouveau motoriste pour les Lexion 6800

Les moissonneuses-batteuses conventionnelles à six secoueurs de Claas se répartissent dans les gammes Trion (640, 650 et 660) et Lexion (6600, 6700, 6800 et 6900). La Lexion 6800 abandonne le bloc Mercedes-Benz de 10,7 l de 463 ch au profit du moteur MAN D26 de 12,4 l développant 465 ch. En cabine des Trion et Lexion à 6 secoueurs, de nouveaux rangements apparaissent, l'Apple CarPlay fait son apparition et une sortie d'air est également prévue sur les machines équipées d'un compresseur. Une seconde sortie d'air, placée sous la cabine, autorise le soufflage de l'attelage de la barre de coupe. Côté éclairage, les différents projecteurs à led pour les feux latéraux, de longue portée et de travail atteignent jusqu'à 4 000 lumens. Les zones arrière de l'automotrice et de la vis de vidange bénéficient également d'un éclairage optimisé selon les finitions. Un éclairage spécifique au niveau du crochet arrière facilite aussi les opérations d'attelage de nuit.



Claas

Les moissonneuses-batteuses conventionnelles à six secoueurs Claas Lexion affichent des capacités de trémie allant de 11 000 à 13 500 l.

MARQUES	MODÈLES		Puissance maximale (ch)	Diamètre du batteur (mm)	Largeur du batteur (mm)	Nombre de battes	Séparation forcée complémentaire au batteur	Surface de séparation forcée (m²)	Longueur des secoueurs (mm)	Surface des secoueurs (m²)	Surface de nettoyage (m²)	Capacité de la trémie (l)	Débit de la vis de vidange (l/s)	Largeur maximale de la barre de coupe (m)	Poids à vide (kg)
JOHN DEERE	T6 500		348	660	1670	10	oui	4	3475	5,8	5,47	9000/11000	125	7,62 ou 9,15 m	16500
	T6 600		387									11000 ou 13500			
	T6 700		421										150	9,15 ou 10,70 m	
	T6 800		466												
MASSEY FERGUSON	ACTIVA S	MF 7347 S	306	600	1600	8	non	1,18	4256	6,81	5,58	8600	105	6,8	13300
		MF 7347 S MCS					oui	2,25							13800
		MF 7347 S PL													15100
	BETA	MF 7370	360									9000		7,7	14000
		MF 7370 PL										8600			15400
		MF 7370 PLi												6,8	15800
FENDT	6275 L		306	600	1600	8	non	1,18	4256	6,81	8,64	8600	105	7,6	13300
	6275 L MCS						oui	2,25							13600
	6275 L PL														15300
	6335 C		360									9000			14000
	6335 CPL											8600			15300
	6335														15700
NEW HOLLAND	CX6.80		300	600	1,56	8	oui	3,24	5000	6,45	5,2	9300	100	7,62	13200
	CX6.90													8,53	13400
	CX8.70		374	750		10		3,72		5,93	6,5	11500	125	9,15	15507
	CX8.80		415											10,7	15538
	CX8.90		460									12500		12,5	16034
CLAAS	Trion 640		304	600	1700	8	non	1,26	4400	7,48	6,2	10500	110	7,7	14900
	Trion 650		354												15100
	Trion 660		408									12000	130		15300
	Lexion 6600		354	755		10	oui	2,71	3800	6,46		11000		9,3	16850
	Lexion 6700		408									12500			17250
	Lexion 6800		465											10,8	17350
	Lexion 6900		507									13500	180		17850

six secoueurs

New Holland // Le plein de technologies

La gamme de moissonneuses-batteuses New Holland CX6 à six secoueurs s'étend sur cinq modèles allant de 300 à 460 ch. Ces machines reçoivent le batteur UltraFlow, destiné à améliorer la régularité du flux de récolte. La pré-grille du caisson de nettoyage devient réglable directement depuis la cabine. Le nettoyage des déflecteurs du broyeur peut être piloté à distance. Une caméra arrière est désormais montée de série. Côté esthétique, les CX6 inaugurent un habillage revisité avec des éléments de style noirs sur les capots latéraux. En cabine, elles adoptent un écran IntelliView 12. Ce terminal fonctionne en multi-touch (zoom et rotation) et reprend une logique de réglages proche de l'IntelliView IV. Il regroupe également la gestion de la radio et du téléphone. Les CX6 intègrent des technologies d'agriculture de précision, comme l'IntelliTurn (demi-tour automatique), le capteur NutriSense (mesure en temps réel de l'humidité, des protéines, de l'amidon…), le P&CM (boîtier de traitement des données et de passerelle de communication), l'IntelliField (partage de données entre plusieurs machines dans une même parcelle) ou encore le récepteur Cygnus pour le guidage par GPS. La télématique est désormais proposée de série sur toute la durée de vie de la machine. Cette évolution s'accompagne du pack Uptime Plus 2, comprenant une garantie de trois ans ou 1 200 heures sur la chaîne cinématique, une assistance sous 24 heures, ainsi qu'une formation conducteur et une inspection annuelle.



New Holland

La moissonneuse-batteuse conventionnelle à six secoueurs New Holland CX8.90 peut atteler une barre de coupe de 12,5 m de large.

Massey Ferguson // Deux gammes bien distinctes

L'offre Massey Ferguson en moissonneuses-batteuses à six secoueurs se décline en deux gammes : Activa S et Beta. Les modèles de ces deux familles reposent sur une base commune. Ils s'équipent aussi au choix du Pack Performance qui comprend un éparpilleur de menues pailles et la télémétrie MF Connect. Les différences portent principalement sur la cabine, la motorisation, le carénage arrière et le rotor du broyeur proposé avec quatre ou six rangées de couteaux. Les Activa S se positionnent en entrée de gamme et peuvent être proposées sans séparateur rotatif. À l'inverse, les Beta visent un positionnement plus haut de gamme. Elles se distinguent notamment par leur système de nivellement ParaLevel Integral, combinant un correcteur sur l'essieu avant et un lève-arrière.



Massey Ferguson

Les moissonneuses-batteuses conventionnelles à six secoueurs Massey Ferguson Activa S existent sans séparateur rotatif.

Fendt // Compensation de dévers de série

Les moissonneuses-batteuses à six secoueurs de Fendt se répartissent entre les séries L et C. Ces deux gammes intègrent des solutions d'agriculture de précision, telles que la télémétrie Fendt Connect et le guidage VarioGuide. Elles proposent aussi des solutions de compensation de dévers avec le système ParaLevel, capable de maintenir la machine à l'horizontale jusqu'à 20 % de pente. Les automotrices de la série C disposent d'un correcteur longitudinal supplémentaire pour le travail en terrain vallonné. La série L repose sur un système de battage avec un batteur de 600 mm, complété selon les versions par le séparateur MCS Plus. Ce dispositif améliore la capacité de séparation en amont des secoueurs, notamment en conditions difficiles.



Fendt

Les moissonneuses-batteuses conventionnelles à six secoueurs Fendt série C et L disposent de la plus grande surface de nettoyage du marché dans cette catégorie (8,64 m²).

Qualité de service : PAROLES de TERRAIN

« Bien que «petit» client, les Ets Boucheron me considèrent »

Installé depuis 10 ans sur la ferme familiale, Mathieu Franey est client des Ets Boucheron pour la moissonneuse-batteuse. *« J'apprécie la qualité de leur SAV et leur réactivité, y compris l'été, bien que je ne fasse pas partie de leurs plus gros clients. C'est une concession sérieuse. »* En 2023, il décide de changer la TX vieillissante. L'investissement se fera à deux, avec un voisin, dont les parcelles jouxtent celles de l'Earl Franey. *« Comme une évidence, nous avons consulté les Ets Boucheron, pour la proximité géographique et leur savoir-faire dans la récolte. »* Ils optent pour une Idéal 8T, une occasion récente de retour de crédit-bail affichant moins de 600 heures. Avec une coupe Fendt *d*e 9,30 m, cette machine à chenilles est adaptée aux 450 ha de moisson des deux exploitants.

Moisson 2025 : zéro problème

La présence récente de ce modèle sur le marché, ne les a pas freinés pour autant. *« On sait que notre concessionnaire et le constructeur réagissent vite. D'ailleurs, nous avons pu le constater. Notre machine est arrivée juste au début de la moisson et la révision générale n'a pu être faite totalement. De ce fait, des reconditionnements sur le train de chenilles et le caisson ont dû être opérés, entièrement pris en charge par la garantie Fendt. »* Après 3 campagnes, Mathieu Franey est satisfait de l'Idéal 8T avec aucune intervention pendant la moisson 2025. *« Les chenilles sont bien adaptées au poids de la machine et de la coupe, avec un confort de conduite sur route et un faible tassement du sol notamment lors des récoltes d'automne. Et contrairement à mes craintes, elles n'abiment pas les revêtements lors de braquages courts. »*



Mathieu Franey
Gérant de 2 exploitations à Moulins-en-Tonnerrois et Censy (89), 400 ha de blé, orges, colza, tournesol et luzerne, 380 ovins.

« Paille, grain : La Fendt 6335 respecte la récolte »

Installé depuis 2007, Alexis Gilbert a toujours vu des moissonneuses Laverda dans la ferme familiale. En gestionnaire avisé, il a trouvé un bon compromis technique et économique avec cette marque. Fin 2024, il a remplacé la Laverda 296 par une Fendt 6335. Un changement dans la continuité, puisque ces machines sont de même souche. *« Avec la Fendt, j'ai gagné en puissance moteur avec 350 cv et en débit de chantier avec une coupe de 7 m. Ce que j'apprécie sur cette machine à 6 secoueurs, c'est surtout la propreté du grain et la qualité de la paille. C'est une machine qui respecte la récolte, fiable, simple et à un prix raisonnable. »* Alexis Gilbert a acheté sa moissonneuse Fendt chez De Bruin, entreprise dont il a une bonne image. Il apprécie la disponibilité et le relationnel avec les équipes. Le déménagement de la base de Chateauneuf-Val de Bargis à Donzy ne le gêne pas plus que ça. *« C'est la vie des entreprises. Comme nos exploitations, elles évoluent. »*

Un coût/ha moins cher que l'entreprise

Par fidélité, il confie toujours la révision à un agent qui lui entretenait ses Laverda. La moisson 2025 des 270 ha de culture s'est bien passée, juste quelques ajustements lors de la prise en main d'une machine récente et notamment l'autoguidage. Avec la garantie 2 ans, l'exploitant était serein. Alexis Gilbert apprécie le confort de la cabine plus spacieuse et la cinématique plus performante. L'entretien est facilité avec des centrales de graisseurs très accessibles. En cas de coup dur, Alexis Gilbert peut compter sur la réactivité du service Fendt avec une livraison de pièce le lendemain matin si elle est commandée la veille avant 17h. Et en cas d'extrême urgence, le centre européen de pièces Fendt basé à Ennery (57) est à moins de 3h de son exploitation.



Alexis Gilbert
Earl de Véron à Chasnay (58)
350 ha, blé, orges, colza, avoine, prairies
60 mères charolaises.

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

FENDT
Cerisiers - Charny
Donzy - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08
Agent : Agritech

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE

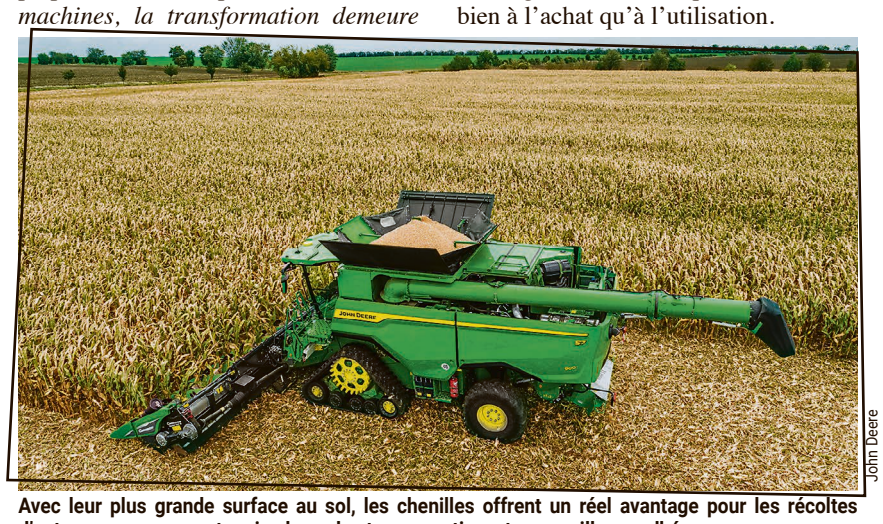
// GROSSES MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Chenilles ou pneus, comment faire

L'augmentation du gabarit des moissonneuses-batteuses plaide en faveur des chenilles pour limiter la largeur au transport, réduire le tassement et améliorer la stabilité. Plus économiques à l'achat comme à l'utilisation, les pneumatiques résistent pourtant grâce à de nouvelles dimensions.

Le montage de chenilles sur l'essieu avant des moissonneuses-batteuses s'est longtemps cantonné aux régions récoltant des cultures d'automne en conditions humides, le plus souvent via des trains adaptables venant se substituer aux roues. Avec la montée en gabarit des machines non conventionnelles, des montages d'usine ont vu le jour, donnant naissance à des gammes déclinées en version à roues ou à chenilles. Au moment d'investir, la question du choix entre ces deux types de train roulant s'impose donc naturellement, d'autant que la conversion reste, dans la plupart des cas, impossible. *« Sur nos machines, la transformation demeure toutefois envisageable en changeant les réducteurs de pont et en effectuant une réception à titre isolé auprès d'une Dreal »*, précise Pascal Pelaud, spécialiste récolte chez John Deere.

Le choix entre pneumatiques et chenilles doit se raisonner au regard des caractéristiques agronomiques, économiques et logistiques de chaque exploitation. Si les chenilles conservent une longueur d'avance pour intervenir en conditions humides, garantir la stabilité de la machine et de sa barre de coupe, et satisfaire aux exigences de gabarit routier, les pneumatiques demeurent plus avantageux économiquement, aussi bien à l'achat qu'à l'utilisation.



John Deere

Avec leur plus grande surface au sol, les chenilles offrent un réel avantage pour les récoltes d'automne en marquant moins les sols et en garantissant une meilleure adhérence.



Massey Ferguson

Le gabarit routier est plus facilement respecté avec les chenilles, sans sacrifier la surface au sol. Attention en revanche à l'usure sur la route.

Un taux d'équipement en chenilles très variable

Du côté des constructeurs, les statistiques de ventes révèlent un taux d'équipement en chenilles très contrasté selon les marques. Chez Massey Ferguson, seules 10 % des Ideal sont vendues avec des chenilles. Chez New Holland, un tiers des CR en sont dotées. À l'opposé, trois quarts des Claas Lexion 8000 partent en version Terra-Trac : le constructeur allemand promeut fortement sa solution chenillée, qu'il fait évoluer depuis de nombreuses années. Près de la moitié des Lexion 7000, pourtant plus petites, en sont également équipées. Chez John Deere, si près de 80 % des grosses X9 sont chaussées de chenilles, ce taux tombe à 10 % sur les S7. *« Il y a trois ou quatre ans, nous étions autour de 20 %, mais la conjoncture économique dégradée pousse désormais les clients vers la solution la plus économique des pneumatiques »*, observe Pascal Pelaud.

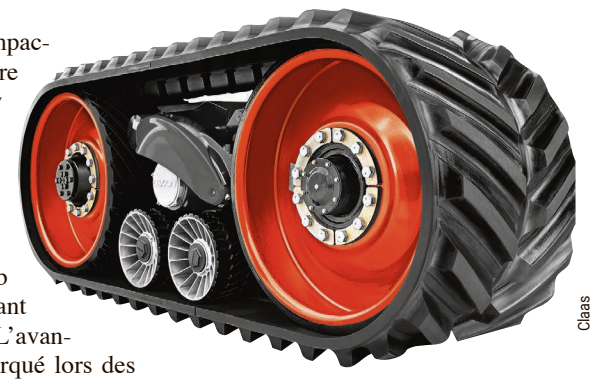
À noter que dans le cas de Massey Ferguson, Fendt et Claas, la trémie de plus grande capacité en option (17 000 ou 18 000 litres) est réservée aux modèles à chenilles. Une contrainte absente chez New Holland, dont la CR11 peut recevoir indifféremment roues ou chenilles. Elle est pourtant dotée d'une trémie de 20 000 litres et d'une barre de coupe de 15,20 m pesant près de 5 tonnes, le tout pour une charge sur l'essieu avant pouvant atteindre 36 tonnes. Le constructeur le justifie par le montage d'un pneumatique Michelin CerexBib 2 aux dimensions exclusives (900/65 R46), affichant un diamètre de 2,32 m et une capacité de charge temporaire maximale de 19 t à 10 km/h grâce à la technologie CFO+. Cette monte est également disponible sur l'Axial-Flow AF10 de Case IH.

Préservation des sols : avantage chenilles nuancé

Grâce à une surface au sol plus étendue, la chenille répartit mieux la charge et limite les risques de compaction superficielle. À titre d'exemple, sur une New Holland CR, des chenilles de 28,5 pouces (710 mm) de large affichent une surface de contact 52 % supérieure à celle des pneus Michelin CerexBib 2 en 900/60 R38, pourtant sensiblement plus larges. L'avantage est d'autant plus marqué lors des récoltes tardives en conditions humides ou sur des sols très sensibles au tassement. En revanche, pour une machine intervenant majoritairement en été sur terrain sec, le pneumatique n'induira pas d'impact supplémentaire notable.

La technologie VF (Very High Flexion), qui permet d'abaisser la pression de 40 % à charge identique ou d'augmenter la charge de 40 % à pression constante par rapport à un pneu standard, a sensiblement réduit l'écart avec les chenilles. Certains essais semblent même indiquer que, selon sa conception, la chenille peut provoquer davantage de tassement en raison de pics de charge localisés au niveau des barbotins. *« Un phénomène absent avec notre chenille TerraTrac suspendue à barbotins actifs »*, nuance Bertrand Neuville, chef de produit moissonneuses-batteuses Claas.

Dans tous les cas, il convient de garder à l'esprit que le poids d'une moissonneuse-batteuse, qu'il soit supporté par des chenilles ou par des roues, aura un impact sur les horizons profonds du sol.



Claas

Les trains de chenilles suspendus comme le Terra Trac de Claas délivrent un excellent confort de conduite au champ, comme sur la route.

Capacité de traction : avantage aux chenilles

La capacité de traction en conditions dégradées reste un argument de poids en faveur des chenilles. Cet avantage prend toute son ampleur lors des saisons perturbées par les pluies, ce qui les rend incontournables dans les exploitations récoltant de grandes surfaces à l'automne. Leur meilleure motricité et leur stabilité supérieure séduisent également les agriculteurs dont le parcellaire est très vallonné.

Stabilité et confort : avantage chenilles

Grâce à leur longue bande de roulement associée à des systèmes de suspension, les chenilles absorbent efficacement les irrégularités du terrain, aussi bien aux champs que sur route. Les manœuvres en fourrière sont plus sereines, notamment au franchissement des ornières. Les pneus, en comparaison, sont bien plus exposés au phénomène de tangage. *« Notre système de direction sans volant, proposé sur les Ideal, n'est disponible que sur les modèles à chenilles, seuls à offrir une stabilité suffisante pour le maintien de cap précis qu'exige la gestion électronique de la direction »*, illustre Bruno Villette, responsable produits récolte chez Massey Ferguson.

Au-delà du confort en cabine, la stabilité des chenilles contribue à une meilleure qualité de fauche. Un bénéfice d'autant plus perceptible avec des barres de coupe dépassant 12 mètres d'envergure. La réduction des oscillations latérales facilite le maintien d'une hauteur de chaume régulière, résultat difficile à atteindre avec des pneus, en dépit des dispositifs de correction de hauteur. Certains constructeurs ont néanmoins trouvé la parade en recourant à des plateformes à tapis articulées, équipées de roues de jauge assurant un suivi de sol précis indépendamment des mouvements de la machine.

Déplacements routiers : égalité

Le respect du gabarit routier (largeur inférieure à 3,50 m) est souvent avancé par les utilisateurs de moissonneuses-batteuses à chenilles, contraints par des infrastructures de plus en plus restrictives. Sur les machines de grande taille, s'y conformer avec des pneus



New Holland

La monte exclusive de pneus de 2,32 m de diamètre des CR11 permet d'atteindre une charge de 38 t sur l'essieu avant à une pression de 2,6 bars.



le bon choix ?



John Deere

Les pneumatiques conservent un avantage économique indéniable : ils sont moins coûteux à l'achat et durent plus longtemps que les chenilles.

impose de recourir à des dimensions étroites, au risque d'accentuer le tassement du sol. Sur une Lexion 8000, la largeur de pneu ne peut excéder 680 mm pour rester dans le gabarit. Une CR à canal large se limite à 710 mm. Seule l'Ideal, grâce à son châssis étroit, peut accueillir du 800 mm dans cette catégorie. La chenille s'impose donc comme la seule solution permettant de concilier surface au sol et contraintes de gabarit.

Si les systèmes de suspension ont largement amélioré le comportement routier des chenilles, ces dernières restent bien plus sensibles à l'usure que les pneus sous l'effet combiné de la chaleur et du poids. Par fortes températures, une réduction de la vitesse d'avancement s'impose. À l'automne, c'est le poids du bec à maïs qui vient accroître les contraintes sur l'essieu.

Les chenilles sont donc à privilégier pour les utilisateurs contraints par le gabarit, tandis que les pneus restent la valeur sûre pour ceux parcourant de nombreux kilomètres.

Coût d'investissement : avantage aux pneus

L'écart de prix à l'achat constitue un argument de poids en faveur des pneumatiques. Chez Claas, le surcoût d'une version TerraTrac varie de 20 000 à 45 000 euros selon la taille des chenilles et le type de pneu de référence retenu. Chez Agco, l'option chenilles sur une Ideal se situe entre 75 000 et 85 000 euros au catalogue. John Deere nuance toutefois cet écart selon la monte pneumatique retenue : il atteint 60 000 euros face à un pneu standard 800/65 R38, mais peut descendre à 30 000 euros en comparaison d'un Michelin VF 900/60 R38. New Holland, sans communiquer de chiffre précis, reconnaît une différence significative sur les CR10 et CR11, pourtant chaussées de pneumatiques exclusifs signés Michelin.

Il convient donc de calculer le retour sur investissement en intégrant les gains permis par ailleurs par les chenilles, mais aussi la valeur de revente. Un sujet qui fait débat : certains estiment qu'une machine à chenilles sera plus difficile à céder sur le marché de l'occasion, quand d'autres en font au contraire un argument commercial. *« Nos grosses machines issues d'une location de trois ans trouvent plus facilement preneur en version TerraTrac »*, illustre Bertrand Neuville.

Coût d'utilisation : avantage pneus

Les chenilles impliquent un entretien plus contraignant : vidanges supplémentaires de boîtiers et graissage rigoureux sont indispensables pour prévenir toute usure prématurée, même si certains trains de chenilles s'affranchissent désormais des graisseurs. Le remplacement des bandes de roulement, dont l'intervalle dépend des conditions d'utilisation, représente un investissement conséquent pouvant atteindre 20 000 euros, parfois accompagné d'un changement des galets. À cela s'ajoute un surcoût à l'usage : plus lourdes que les pneus et affichant une résistance au roulement plus élevée, les chenilles se traduisent par une consommation de GNR supérieure.

Michel Portier



Claas

Les chenilles assurent une meilleure stabilité à la moissonneuse-batteuse et à sa coupe de grande largeur.



L'EXPLOITATION DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI

PRÉPAREZ VOTRE TRANSITION AGRICOLE

Avec Agilor Transition, démarrez votre transition agricole en finançant le matériel adapté à votre exploitation à des conditions préférentielles.

agilor financement de matériel by CA

Financements Agilor Transition réservés aux agriculteurs, disponibles par l'intermédiaire des vendeurs ou concessionnaires de matériel agricole agréés Agilor, soumis à conditions et accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, prêteurs, sous réserve de l'acceptation définitive du dossier. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale.
08/2026 - 4783 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty Images



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09
OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

ÉQUIPEMENT

// MÉTÉO AGRICOLE

Gagner en précision, sans perdre le sens du terrain

Depuis 2014, Weenat développe des stations météo connectées pour les agriculteurs. L'entreprise s'appuie sur un réseau de 40 000 capteurs déployés en France et en Europe. Docteur en physique de l'atmosphère et directeur Produits & Innovation chez Weenat, Emmanuel Buisson décrypte le fonctionnement des modèles de prévision, leurs limites face à un climat de plus en plus variable et les clés pour mieux interpréter les données météorologiques.

Pourquoi les agriculteurs investissent-ils dans des stations météo alors que des prévisions gratuites existent déjà en ligne ?

Emmanuel Buisson : *« C'est avant tout une question de proximité. Météo-France dispose d'environ 2 000 stations réparties sur le territoire, mais ce maillage reste limité. En vingt ans, les agriculteurs ont dû composer avec de nombreuses réglementations qui réduisent leur fenêtre d'intervention. Certaines décisions doivent être prises en quelques heures, voire quelques minutes. Une station connectée installée dans la parcelle permet donc un suivi pédoclimatique beaucoup plus précis. Depuis 2015, cette solution s'est largement développée, tandis que Météo-France conserve son rôle de réseau de référence répondant à des normes internationales ».*

Comment sont construites les prévisions météorologiques à l'échelle nationale et internationale ?

E. B. : *« Pour établir une bonne prévision, il faut disposer d'observations sur l'ensemble de la planète. C'est dans cet objectif que l'Organisation météorologique mondiale, qui regroupe près de 180 pays, a été créée en 1950. Chaque service météorologique national développe ensuite ses propres modèles. Un modèle mondial simule la météo à l'échelle de la planète. Météo-France y superpose ensuite son modèle national, construit comme une poupée russe, qui prend en compte les nombreux microclimats et les spécificités géographiques françaises. Le modèle mondial permet d'anticiper l'arrivée des masses d'air. La canicule de juin, par exemple, provenait d'un flux saharien qui n'a pris fin qu'avec l'arrivée d'une dépression par le golfe de Gascogne ».*

Selon vous, quel modèle de prévision est aujourd'hui le plus fiable ?

E. B. : *« Pendant un an, Weenat a comparé statistiquement les performances des modèles sur des prévisions à sept jours. Le moins performant est le modèle américain GFS, pourtant utilisé par une grande majorité de sites, car il est gratuit depuis plusieurs décennies. Statistiquement, en France, le plus performant reste le modèle AROME de Météo-France pour des prévisions à deux jours, suivi du modèle allemand ICON Europe jusqu'à cinq jours, puis d'ICON jusqu'à sept jours. Le modèle IFS du Centre européen reste également fiable à l'échelle mondiale ».*

Malgré les progrès des modèles, pourquoi certains événements météorologiques restent-ils difficiles à anticiper ?

E. B. : *« Les modèles météorologiques, développés depuis les années 1960, ont progressivement intégré davantage de paramètres pour mieux représenter les phénomènes atmosphériques. Mais le climat évolue aujourd'hui très vite : les phénomènes sont plus instables et les changements de temps plus brutaux. On peut désormais passer de 1 °C avec de la neige à 25 °C sous le soleil en douze heures. Entre 2000 et 2015, nous avions gagné cinq à six jours de fiabilité, mais une partie de ce progrès a été perdue. Chez Weenat, nous proposons des prévisions jusqu'à quatorze jours parce que les clients le demandent, mais leur fiabilité est d'environ 80 % entre trois et cinq jours et devient quasi nulle au-delà de sept jours. Nous affichons donc les modèles les plus pertinents selon l'échéance : AROME jusqu'à deux jours, ICON Europe jusqu'à cinq jours, ICON jusqu'à sept jours, puis GFS au-delà. Certaines applications préfèrent comparer plusieurs modèles ».*

Quels repères ou bonnes pratiques recommandez-vous aux agriculteurs pour mieux interpréter les données météorologiques ?

E. B. : *« Si l'on se réfère au temps universel de Greenwich, les cycles de calcul les plus fiables sont ceux de minuit et de midi. Les simulations demandant plusieurs heures, les mises à jour disponibles vers 7 heures et 19 heures en France sont généralement les plus pertinentes. J'invite aussi les agriculteurs à ne pas se focaliser sur un seul point GPS. Les précipitations, le vent et les orages peuvent varier fortement d'1 km à l'autre. Mieux vaut consulter les cartes pour comprendre l'origine et la trajectoire de ces phénomènes. La meilleure intelligence reste celle de notre cerveau. Enfin, je recommande des sites transparents sur les modèles qu'ils utilisent, comme Météociel et Ventusky. Dans le contexte actuel, les agriculteurs ont tout intérêt à renforcer leurs connaissances en météorologie ».*



Weenat

Emmanuel Buisson, docteur en physique de l'atmosphère et directeur Produits et Innovation chez Weenat.

Propos recueillis par Léa Rochon

De la vigne aux serres, les outils météo s'installent dans les exploitations

// TÉMOIGNAGES

Face à des aléas climatiques de plus en plus difficiles à anticiper, agriculteurs et conseillers techniques multiplient les outils pour mieux piloter les interventions. Mais ces données ne remplacent pas l'observation du terrain : elles la complètent.

C'est la bête noire des viticulteurs dès la fin du printemps : la grêle. Entre mai et juin, plusieurs épisodes ont durement touché le Beaujolais, notamment les vignes de Jérôme Lacondemine. *« La récolte s'annonçait magnifique, mais la grêle, puis la sécheresse, ont abîmé près de la moitié de mes vignes situées sur le secteur de Quinciéen-Beaujolais, en direction du château de La Palud »*, témoigne le vigneron. Installés depuis 1971, ses parents n'avaient pourtant jamais connu de tels dégâts sur ces parcelles. Adhérent à la coopérative Mâconnais Beaujolais, Jérôme Lacondemine bénéficie des outils commercialisés par Sencrop, filiale d'Isagri. Si ces stations ne permettent pas d'anticiper la grêle, elles lui permettent d'ajuster ses interventions. *« C'est un réel avantage, puisqu'elles me donnent des informations sur le vent, la pluviométrie, la température, le point de rosée… Elles m'ont déjà permis d'avancer certains traitements »*. Cela n'empêche toutefois pas le vigneron de croiser ses informations en consultant différents sites météo gratuits. Cette logique d'anticipation dépasse aussi la protection contre les aléas climatiques.



Jérôme Lacondemine

Jérôme Lacondemine, vigneron dans le Beaujolais, utilise les stations météo Sencrop.

Dans le nord de la Drôme, Patricia Bayle, productrice de fraises et de framboises sous serres, estime que ces solutions sont devenues indispensables à sa conduite technique. *« Nous utilisons Sencrop et Weenat pour piloter l'irrigation et sommes preneurs des nouveautés qui peuvent arriver »*, affirme-t-elle. Elle insiste sur l'intérêt concret de ces données. *« L'année dernière, j'ai frôlé la correctionnelle avec la sécheresse dans les pots liée à l'évaporation. Si je m'étais basée uniquement sur l'observation, j'aurais réagi trop tard. C'est vraiment en amont qu'il faut apporter l'eau suffisante »*. Trois sondes capacitatives sont installées sur son exploitation. À terme, Patricia Bayle espère également s'appuyer davantage sur ces outils pour mieux gérer les maladies et les ravageurs.

La météo spatialisée, une alternative aux stations connectées

Tous les agriculteurs ne font toutefois pas le choix d'installer leurs propres stations. Dans le Puy-de-Dôme, la chambre d'agriculture et Limagrain ont privilégié une autre approche : proposer une météo spatialisée, sans équipement implanté sur l'exploitation. *« L'utilisateur positionne un point sur une carte et le logiciel estime les conditions météorologiques à partir des données disponibles autour de cette localisation »*, explique Frédéric Moigny, conseiller à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et responsable de l'équipe agronomie. Développée par Weenat, cette solution constitue une alternative moins coûteuse qu'une station météo individuelle. *« Une station physique peut connaître des coupures de transmission et présenter des données manquantes. La météo spatialisée permet de s'affranchir de cette contrainte, tout en répondant aux besoins de nombreux usages »*. L'outil est particulièrement utilisé par les céréaliers, mais intéresse également les éleveurs. *« L'application calcule notamment les sommes de températures, ce qui permet d'estimer le bon moment pour la mise à l'herbe ou certains apports d'engrais »*. Pour le conseiller, les marges de progrès restent toutefois importantes. Comme Patricia Bayle, il attend notamment des modèles plus performants pour anticiper les risques de maladies sur les grandes cultures ou certaines productions sensibles, comme la pomme de terre.



ME/AD26

Patricia Bayle, arboricultrice dans la Drôme, consulte les données météo de son exploitation directement sur son téléphone afin d'anticiper ses besoins en irrigation.

Léa Rochon et Morgane Eymin

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Journée technique, « s'installer en... » ovins dans la Nièvre

• 24 septembre

Dans le cadre des cycles de journées techniques intitulées « S'installer en », la Chambre d'agriculture de la Nièvre en propose une sur l'installation en production ovine dans la Nièvre, le 24 septembre, de 9 h à 16 h 30. Plus précisément, elle s'articule autour de la découverte des bases d'un atelier ovin viande performant avec plusieurs thèmes qui seront abordés comme l'alimentation, la reproduction, la conduite d'élevage ou encore la rentabilité. Après une matinée en salle (à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Nevers) et afin de compléter les échanges, une après-midi dans l'exploitation de Damien Barillot (Sauvry, Bréard) est prévue.

Inscriptions obligatoires : marine.vaillant@nievre.chambragri.fr ou au 03 86 93 40 00 (Marine Vaillant, conseillère entreprise installation).

// Découvrir Ferm'Inov

• 30 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'échanges à Ferm'Inov, à Jalogny (71), qui est dédiée aux solutions concrètes pour renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations. Au programme, les participants pourront découvrir de 10 h à 12 h l'exploitation et ses activités, un focus sur l'essai système et la double période de vêlages, avant une intervention de Groupama. Puis, de 13 h 30 à 16 h 30, un point sera fait sur la diversification des ressources fourragères avec le sorgho et un autre sur le gain d'autonomie sur le ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Inscription obligatoire avant le 1er septembre.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00.

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Chiffrer son atelier de myrtilles (nouveau)

• 4 septembre

Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Lieu à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Remettre ses prairies naturelles en état

• 3 septembre ou 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité.Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation hors Morvan le 3 septembre et formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Éleveur infirmier de son élevage bovin

• 3 septembre ou 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité.Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation hors Morvan le 3 septembre et formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Éleveur infirmier de son élevage bovin

• 10 septembre

Développez les bons réflexes pour observer vos animaux, reconnaître les principales pathologies et réaliser les premiers soins en toute sécurité. Lieu : Lormes, durée : 1 journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Maîtriser son registre phyto numérique avec Mes parcelles

• 17 septembre

Maîtrisez l'enregistrement numérique de vos interventions phytosanitaires avec Mes Parcelles et assurez la conformité de votre registre aux exigences réglementaires. Lieu : Nevers, durée : 3 h.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// S'initier à l'ostéopathie en élevage

• 23 et 24 septembre

Découvrez des techniques simples d'ostéopathie et des points d'acupuncture pour prévenir certaines pathologies et améliorer le bien-être de vos animaux. Lieu à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Maîtriser la vérification réglementaire des enregistrements avec Mes parcelles

• 25 septembre

Vérifiez la conformité réglementaire de vos enregistrements parcellaires sous Mes Parcelles et sécurisez vos pratiques face aux évolutions de la réglementation. Lieu : Nevers, durée : 4 h.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Intégrer un chien de protection dans son troupeau

• 25 septembre et 15 octobre

Apprenez à intégrer un chien de protection dans votre élevage pour renforcer la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieux à définir, durée : 2 jours

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Réaliser ses compléments en minéraux et vitamines

• 28 septembre

Apprenez à élaborer des compléments minéraux et vitaminiques adaptés aux besoins de votre troupeau afin d'améliorer son équilibre alimentaire. Lieux à définir, durée : 1 journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Plantes et huiles essentielles en élevage

• 29 et 30 septembre

Découvrez comment utiliser les plantes et les huiles essentielles dans le respect de la réglementation pour accompagner la santé de votre troupeau. Lieux à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse: l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

VOSSOT RAPHAEL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 37 rue Maufoux
21200 BEAUNE
428.133.870 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes signées électroniquement le 31 juillet 2026, les associés ont pris acte de la démission, à compter du même jour, de M. Raphaël VOSSOT de ses fonctions de gérant de la Société et ont nommé en remplacement en qualité de cogérants à compter du même jour et sans limitation de durée : M. Sébastien RONDOT demeurant 6 rue Joseph de Pesquidoux à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) et M. Joanny GROSPERRIN demeurant 16 rue d'Amont à AUXANT (21360).
RCS DIJON.

AL26023827

LEGI Société d'avocats CONSEILS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BODEV
SARL au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
498 261 684 RCS DIJON

DUA du 30/07/2026 il résulte que le mandat de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de nouveau Commissaire aux Comptes.
Pour avis, La Gérance

AL26023839

// GÉRANCE

ELKE MODE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social: 4 Rue des Odebert
89200 AVALLON
104718 101 RCS AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte notarié passé devant Me Lucie LAVOILLOTTE, notaire à BEAUNE (21), le 24/07/2026, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 29/07/2026, dossier 2026 00031488 référence 2104P01 2026 N 01980, Madame Elke, Maria, TABILLION demeurant à SAINTE MAGNANCE (YONNE), 3 Rue Pierre Martin, née à FRANKENHOLZ (Allemagne) le 13 juin 1962, de nationalité allemande , A CEDE à la Société ELKE MODE, société par actions simplifiée, au capital de 2 000 euros, ayant son siège à AVALLON (89) 4 Rue des Odebert , immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro SIREN 104718 101, représentée par Mesdames Céline CHABAUD née MUTTER et Madame Elke TABILLION , un fonds de commerce d'achat et vente au détail de vêtements de prêt à porter, lingerie hommes, femmes, enfants et accessoires connu sous le nom ELKE MODE situé et exploité à FONTAINE LES DIJON (Coté d'Or) 9001 Route d'Ahuy pour l'établissement secondaire, moyennant un prix de 30 000 euros, soit d'éléments incorporels 30 000 euros.
La jouissance du fonds a été fixé au 1/08/2026 et la propriété de fonds a été fixée au 24/07/2026. L'acquéreur fera une inscription complémentaire au RCS de DIJON (Cote d'Or) .
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales en l'étude de Me LAVOILLOTTE – 4 Rue du Faubourg Saint Jacques – 21200 BEAUNE.
Pour avis

AL26023841

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE PUBLICITE

Par arrêté préfectoral n° 2026-27 du 10 juillet 2026, le Préfet de la Côte-d'Or a :
- autorisé l'utilisation des eaux du captage de la source « La Tuère » pour la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine,
- autorisé le traitement de l'eau avant sa mise en distribution,
- déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ainsi que l'instauration des périmètres de protection autour du captage exploité par la commune d'Avot.
Conformément aux dispositions de cet arrêté, un extrait de celui-ci est affiché en mairie d'Avot pendant une durée de deux mois à compter du 03/08/2026.
L'arrêté est consultable en mairie d'Avot, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

AL26023867

// DIVERS

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Les Coteaux Bourguignons
15 rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
agréée sous le n° 14034
RCS Dijon n°314 991 084

CONVOCATION ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 03 Septembre 2026 à 09 h 30 à :
La Ferme de Rolle – Hameau de Rolle – 21220 TERNANT
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, information sur la fixation des prix
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget de formation
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL26023785

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, route nationale, CRPCEN 21108, le 5 août 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Laurent Claude GUTFRIND, serveur, et Madame Nathalie Josiane Mercédès BRISVILLE, secrétaire médicale, demeurant ensemble à ARC-SUR-TILLE (21560) 9 rue de la Mairie.
Nés tous à DIJON (21000), le 27 janvier 1968 pour Monsieur et le 30 octobre 1969 pour Madame.
Mariés à la mairie de ARC-SUR-TILLE (21560) le 15 juillet 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, Régime non modifié depuis.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023852

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI LE GALOP
SCI au capital de 100 €
Siège social : 45 rue Guillaume Tell
21000 DIJON
894 605 518 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 22/07/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 22/07/2026, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Jean-Marie SCHMITT demeurant 757 B Rue de Montagny, 71500 LOUHANS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 757 B Rue de Montagny 71500 LOUHANS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023877

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 28/07/2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION : CLJ IMMO
CAPITAL : 1.000 Euros divisés en 100 parts sociales de 10 Euros chacune
SIEGE SOCIAL : 9 Impasse du Pré Tiercelin 21250 TICHEY
OBJET :
Cette société a pour objet :
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,
- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, ainsi que l'aliénation à titre onéreux des immeubles ou biens et droits devenus inutiles à la société ou dont la détention pourrait nuire à terme à l'intérêt social, ou en vue de remplacer l'immeuble détenu, par un autre, ayant une meilleure rentabilité ou dont les travaux de rénovation seront moins onéreux par la société,
- la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés des biens sociaux, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre nationale des entreprises
CESSION DE PARTS : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société. Toutefois interviennent librement les opérations entre associés
GERANCE : Hugo COULANJON - 9 Impasse du Pré Tiercelin 21250 TICHEY et Mathéo COULANJON - 15 rue des Traversins 39380 OUNANS
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

AL26023836

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/08/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BOOMA
Objet social : Commerce de détail de tous articles de décoration, d'ameublement, d'arts de la table et d'équipement de la maison, point relais colis
Siège social :16 rue des Cours 21610 Bourberain.
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme VALICHON Lydie, demeurant 7 rue Principale 67270 Kienheim
Directeurs Généraux : Mme PERRIN Julie, demeurant 1 rue des Peupliers 67000 Strasbourg
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Il en est de même pour la mutation des titres, que ce soit à titre gratuit ou onéreux ainsi qu'en cas de liquidation de communauté légale ou conventionnelle de biens ayant existé entre un associé et son conjoint.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26023845

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC MARCONNET
Groupement agricole d'exploitation en commun
Capital de 360 000 euros
Siège social :
1, impasse de Champfournier
58170 CHIDDES
829 217 629 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du GAEC MARCONNET réunis en AGE le 30/06/2026, a décidé la réduction de capital social de 120000 €, par rachat et annulation de parts, pour le porter de 360000 € à 240000 €; le retrait de Paul MARCONNET et la démission de ses fonctions de gérant. Effet au 01-07-2026. Les articles 5, 6 et 7 sont modifiés en conséquence. Modifications faites au RCS de NEVERS. POUR AVIS.
La gérance.

AL26023874

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la « SCP MARTIN & MARIE », titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 29 juillet 2026, enregistré au SPFE DE LA NIEVRE, le 4 août 2026, Dossier 2026 00013267, référence 5804P01 2026 N 00409, a été cédé un fonds de commerce par :
La scté dénommée AU DE A COUDRE EURL, dt le siège est à NEVERS (58000) 2 B rue Jean Desveaux, identifiée au SIREN sous le n°451 382 634 et immatriculée au RCS de NEVERS.
A Mme Océane Liliane Sylviane TZARICK, dt à GARCHIZY (58600) 120 rue Nungesser et Coli,
Le fonds de commerce de mercerie, bonneterie, ouvrages fantaisie, travaux divers à façons, retouches, broderies, couture, formation et vente de matériel ayant un lien avec l'activité exploité à NEVERS (Nièvre), 2bis, rue Jean Desveaux, lui appartenant, ayant pour enseigne «AU DE A COUDRE», ce fonds comprenant :
- Des éléments incorporels pour 17 000,00 EUR
- Des éléments corporels pour 3 000,00 EUR.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), payé comptant.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023853

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 3 juillet 2026 sous le n° AL26023395 concernant la dissolution de la société SCI LA FONTAINE DES MOUTOTS au capital de 47.564,09 euros identifiée au SIREN SOUS LE N° 388608234 et immatriculée au RCS de NEVERS.
Il a lieu de lire : Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/2/2026 au lieu du 13/3/2026.
Le reste sans changement.
Le liquidateur.

AL26023858

// CONSTITUTION

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 7 août 2026, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324-1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL ELEVAGE DES FONTAINES NOIRES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Siège social : 22 route des Fontaines Noires - 58340 CERCY LA TOUR
Capital social : 10.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant
Gérants : Monsieur Xavier MAUROY et Madame Lucile MAUROY, et Madame Rose MAUROY et Monsieur Florent NISEN demeurant ensemble à CERCY LA TOUR (58340), 22 route des Fontaines Noires
Cession de parts : soumise à l'agrément de l'AGE des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour insertion unique
La gérance

AL26023871

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE GOUZILLON
SC au capital de 945 420,89 euros
28 rue de Lavau, 89170 Saint - Fargeau
328 676 945 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18/04/2026, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 18/04/2026 :
Mme LESIRE Anne demeurant 28 rue de Lavau, 89170 Saint - Fargeau en remplacement de M LESIRE Claude pour cause de démission.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL26023840

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SARRY
Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay(-Groupe AboEnergy), d'une emprise de 26,4 ha au sol et d'une puissance de 20 MWc, sur le territoire de la commune de SARRY.
Cette enquête se déroule en mairie de SARRY, siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, du jeudi 03 septembre 2026 (14 h) au mardi 06 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, une étude agro-pédologique, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, présentées par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay (Groupe AboEnergy). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de SARRY, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- jeudi 03 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 15 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 24 septembre2026 de 14 hà 17 h
- mardi 06 octobre de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-sarry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de SARRY.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de SARRY, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Pierre PERRIN, Chef de projets EnR pour le Groupe AboEnergy
1, Rue de la Soufflerie - 31500 TOULOUSE
Email : pierre.perrin@aboenergy.com

AL26023768

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VENOUSE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR), d'une emprise de 5,4 ha au sol et d'une puissance de 3,491 MWc, sur le territoire de la commune de VENOUSE.
Cette enquête se déroulera en mairie de VENOUSE, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 04 septembre 2026 (9 h) au lundi 05 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude d'impact environnemental et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, présentées par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL recevra, en personne, au sein de la mairie de VENOUSE, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 04 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 14 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 19 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 05 octobre 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-venouse@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, commissaire enquêteur, à la mairie de VENOUSE.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de VENOUSE, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Pauline LUQUETTE, Cheffe de projets EnR pour le Groupe URBASOLAR
75, allée Wilhelm ROENTGEN - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
Email : luquette.pauline@urbasolar.com

AL26023770

Suivez-nos publications sur Instagram



ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 11/05/2026 arrêtant le plan de cession de la SAS EURODIF 2-14 rue de la Draperie 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement, textiles), RCS PARIS 408.772.101, au profit de la société AA INVESTEMENTS (HK) LIMITED.

AL26023861

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 11/05/2026 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire après cession au profit de la SAS EURODIF 2-14 rue de la Draperie 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement, textiles). RCS PARIS 408.772.101. Liquidateurs judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon 75012 Paris. Maintient, Administrateurs judiciaires : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris et la SELARL BCM en la personne de Me Eric Bauland 9 rue de Grenelle 75007 Paris.

AL26023868

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A APPOIGNY (89380) : BK6 01ha 17a 09ca, BP12 35a 42ca, BV230 21a 18ca, BY208 07a 28ca, BZ483 06a 80ca, CM58 06a 87ca, CM59 15a 35ca, CM78 52a 03ca, CM84 02a 75ca, CM109 70ca, CP28 05a 33ca, CP29 05a 52ca. Moyennant le prix principal de 4 400.00€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023842

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A SEIGNELAY (89250) : A3 16a 56ca. A ORMOY (89400) : C347 07a 13ca, D1 12a 50ca. A GURGY (89250) : AB178 18a 80ca. A PERRIGNY (89000) : AB395 16a 82ca, AE38 14a 97ca. Moyennant le prix principal de 925€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023843

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté **(département 89)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
AUXERRE – terres en appellation AOC - 53 a 62 ca - 'DESSUS VAUTRIN' : A - 0712 - 'VAUTRIN' : A - 0770 – zonage: zone A du PLU.
COULANGES LA VINEUSE – bois taillis et terre - 25 a 22 ca - 'REVERS DE VAROUX' : ZM - 0516 - 'REVERS DU GROIS' : ZM - 0224 – zonage: RNU.
ESCAMPS – bois taillis, terres occupées - 4 ha 53 a 23 ca - 'LES GRANDS COTATS' : E - 1061 - 'LE THEAU' : YB – 0076 - 0089 - 'LES CHALAMBOURG' : ZY – 0020 – zonage: zones A et N du PLU.
MALAY LE PETIT – terre - 27 a 10 ca - 'LA VALLEE GUILLAUME' : AH – 0187 – zonage: zone A du PLU.
SAINT MARTIN DU TERTRE – bois taillis, landes, terres - 6 ha 31 a 77 ca - 'LES CAVES' : A - 0281 - 'LES FOURNEAUX' : E – 0027 – 0028 – 0033 – 0043 – ZE – 0008 – ZK - 0079 - 'LA COTE ENVERSE' : ZE – 0108 – 0109 – 0110 – 0111 – 0116 – 0117 - 0130 - 'LES GRENIERS' : ZK - 0015 - 'VERS LA CAVE' : ZK – 0037 – zonage: zones A et N du PLU.
TANNERRE EN PUISAYE - Vente d'une exploitation laitière (850 000 L) avec bâtiments d'habitation et d'exploitation avec reprise du matériels, stocks, cheptel et DPB, sur une surface totale de 147 ha 57 a 23 ca en polyculture – les biens sont indissociables. Zonage: zone A du PLU
- **1 ha 96 a 95 ca** - 'SOUCHON' : B – 0096 – 1078 – 1080 - 1084 - 'CHAMPS D USAGES' : B – 0110 – 1123 - 1125 - 'CHAMPS DEVANT' : B – 1127 - 1129
- **29 ha 62 a 33 ca** - 'L ETANG DU BAS' : B – 0072 - 0073 - 'CHAMPS DE L ETANG' : B – 0196 – 0197 - 0198 - 'LES SALINERIES' : B – 0933 - 0977 - 'CHAMPS BUISSON' : B - 0082 - 'LA ROLINERIE' : B – 0178 - 0180 - 'SOUCHON' : B - 0093 - 'CHAMP DE RONSIN' : B - 0175 - 'CHAMPS DEVANT' : B – 1085 - 1130 - 'LA PETITE PATURE' : B - 0077 - 'CHAMP DES SALINERIES' : B - 0299 - 'LES GUCHES A CHEVRES' : B – 0487 - 0489 - 'CHAMP DU CORMIER' : B - 0079 - 'LE MAUVAIS PAS' : B - 0037 - 'CHAMPS DE JEANTY' : B – 0115 - 0116
- **2 ha 25 a 00 ca** - 'CHAMP DU BOIS' : B - 0078
- **32 ha 66 a 95 ca** - 'LES DIX ARPENTS' : B – 0161 – 0162 – 0168 – 0169 – 0170 – 0936 – 0937 - 0940 - 'CHAMP DE PAUTOT' : B - 0172 - 'LES CINQ ARPENTS' : B - 0160 - 'LES GROIS' : B - 0502 - 'LE GACSON' : B - 0159 - 'CHAMPS FROMENT' : C - 0120 - 'CHAMPS DU VERGER' : C – 0124 - 0125 - 'LA CHAUME DES BOIS' : C - 0126 - 'LA BOULASSIERE' : C - 0127 - 'BAS DES CHAMPS FROMENT' : C – 0118 - 0119
- **31 ha 97 a 78 ca** - 'CHAMP DES SOUCHES' : B – 0291 – 0292 - 0293 - 'LES GRILLIS' : B – 0350 – 0351 – 0352 - 0353 - 'PETITS CHAMPS LORNET' : B - 0504 - 'CHAMPS DE LA MONTAGNE' : B – 0360 - 0361 - 'LE POIRIER VERT' : B - 0354 - 'L ESCARBILLOTTERIE' : B – 0346 – 0347 - 0348 - 'LES CHAMPS DE LALIZIER' : B - 0349 - 'CHAMP DE DAVID' : C - 0131 - 'FOUILLE ROUGE' : C – 0245 - 0246
- **2 ha 18 a 85 ca** -'LE DEROMPIS' : C - 0130
- **15 a 00 ca** - 'CHAMPS DEVANT' : B - 1086
- **1 ha 26 a 60 ca** - 'CHAMPS DES CROSIERS' : C – 0149 - 0150 - 'CHAMP DE LA VIGNE' : C - 0146 - 'CHAMPS DU VERGER' : C - 0313
- **15 a 31 ca** - 'SOUCHON' : B – 1079 – 1082 - 1083
- **31 ha 37 a 46 ca** - 'CHAMP DE LA LOGE' : B - 0101 - 'LES SALINERIES' : B – 0141 – 0142 – 0143 – 0144 – 0145 – 0146 – 0147 – 0148 – 0150 – 0927 – 0929 - 1077 - 'LA PAILLOTTERIE' : B - 1013 - 'LA CHAUME' : B – 0098 - 0099 - 'CHAMP DERRIERE' : B - 0100 - 'LES CHAUMES BRULEES' : B - 0106 - 'LES GRANDS CHAMPS DE TANNE' : B – 0130 – 0131 - 0140 - 'CHAMPS D USAGES' : B – 0108 – 1124 - 1126 - 'SOUCHON' : B - 1081 - 'CHAMPS DEVANT' : B - 1128
- **13 ha 95 a 00 ca** - 'LES DIX QUARTIERS' : C – 0162 - 0163 - 'CHAMP DE LA CROIX' : C - 0164 - 'CHAMPS DES POIRIERS' : C – 0091 - 0092 - 'CHAMP DES BOIS' : C - 0128 - 'CHAMPS DES CROSIERS' : C – 0148 - 0151 - 'LE BUISSON' : D - 0237

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/08/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023873

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 mars 2019,
Monsieur Pierre Marcel ROUSSEAU, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 2 rue de la Falaise.
Né à CEZY (89410), le 25 novembre 1928.
Veuf de Madame Marguerite Julia Fernande TREUTENAERE et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 26 juin 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 3 août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Véronique LE DANTEC, Notaire à ST JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023844

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe daté du 12 janvier 2024, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 29 juillet 2026.
Madame Christine KUJAWA, retraitée, demeurant à Sens (89100), 29 rue des Célestins.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 22 février 1962.
Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Germigny-sur-Loire (58320), le 4 novembre 2025.
A institué pour ses légataires universelles :
1 - Madame Michelle Jeannine KUJAWA, retraitée, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 7 rue des Charmes.
Née à Verlin (89330), le 19 août 1946.
Veuve de Monsieur Christian Charles Léon MAINY.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
2 - Madame Pascale KUJAWA, assistante maternelle, épouse de Monsieur Jean-François Claude DEMAN, demeurant à Germigny-sur-Loire (58320), 17 rue de la Chaume.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 25 mars 1964. Mariée à Cours-les-Barres (18320), le 17 août 2002 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal de Sens, le 31 juillet 2026.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire, 28 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens**, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Christine KUJAWA.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL26023870

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA «DES PIVINS»

Société en cours de liquidation
Capital social : 6 000 €
Siège social :
3 chemin des Chobards - Vaugenets
89410 BEON
RCS SENS 840 932 784

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2026, la collectivité des associés de la société SCEA «DES PIVINS» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2026 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Didier SASSIAT, demeurant 3 chemin des Chobards – Vaugenets – 89410 BEON, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à BEON (89410), 3 chemin des Chobards – Vaugenets, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL26023863

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUTOMATISME - CLIMATISATION CHAUD ET FROID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 24 Rue Alfred Grenet
89510 VERON
Siège de liquidation :
24 Rue Alfred Grenet
89510 VERON
483 094 686 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/07/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé VILAR, demeurant 24 Rue Alfred Grenet 89510 VERON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 24 Rue Alfred Grenet 89510 VERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023848

CLÔTURE DE LIQUIDATION

11 Rue NICOLAS CARISTIE

SCI au capital social de 1 200 Euros
Siège social : 11 rue Nicolas CARISTIE
89200 AVALLON
Siège de liquidation :
11 rue Nicolas CARISTIE
89200 AVALLON
794 828 699 RCS AUXERRE

Le 20 Juillet 2026 l'assemblé générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de cette date.
La société sera radiée au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL26023855

Regardez-nous sur YouTube

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

// TRADITIONS

Saint Uguzon, le berger protecteur des fromagers

Le 12 juillet dernier, près de 300 personnes se sont réunies aux Moussières, dans le Haut-Jura, pour la deuxième édition de la fête de la Saint Uguzon. Une célébration qui rend hommage à ce saint discret, berger et fromager lombard du VII^e siècle, devenu le protecteur des artisans du fromage.



Gérard Rolandez

Procession depuis la fromagerie jusqu'à l'église des Moussières où une messe a été célébrée par Monseigneur Jean-Luc Garin, évêque du diocèse de Saint-Claude.

Cette journée a débuté par une procession depuis la fromagerie des Moussières pour rejoindre l'église où était célébrée une messe présidée par Monseigneur Jean-Luc Garin, évêque du diocèse de Saint-Claude, suivie d'animations et de dégustations à la salle des Dolines.

Un hommage aux acteurs de la filière fromagère

Étienne Faure, délégué épiscopal pour la solidarité et l'écologie intégrale, a souligné l'importance de cette fête pour les producteurs, les affineurs, les éleveurs et les fromagers du Jura. *« Nous portons dans la prière chacun de vous, tous les acteurs du Jura liés à la filière fromagère et toutes les personnes en difficulté qui étaient au cœur de l'attention de saint Uguzon dans ses pâturages alpins »*, a-t-il déclaré.

L'histoire de saint Uguzon, fromager généreux attaché à sa terre, résonne particulièrement dans le Jura, terre des fruitières. *« La fruitière, c'est un lieu de coopération, de proximité et de transformation*, a souligné Mgr Garin, *où la confiance, l'entraide et la générosité se mêlent »*. Il a rappelé, dans son homélie, les différents passages de la Bible où il est question de fromages et de produits laitiers. La journée a été rythmée par des moments musicaux, avec notamment les Cors des Alpes, les Violons du Jura et la chorale paroissiale, ainsi que par une procession où les scouts ont porté la statue de saint Uguzon. Les offrandes recueillies lors de la célébration et les dons de la journée ont été reversés à la Maison de la Bise d'ATD Quart-Monde et au village Saint-Joseph de Mièges, deux structures engagées dans l'accueil et la solidarité.

Une organisation collective

Claude-Emmanuel Duchemin, grand ambassadeur de la confrérie du bleu de Gex, a tenu à remercier l'ensemble des participants et organisateurs : *« Chacun, par sa présence, son engagement ou son soutien, a contribué à faire de cette journée un moment de partage et de mise en valeur de notre patrimoine »*. Parmi les acteurs clés, on retrouve les filières du bleu de Gex Haut-Jura, du morbier et du comté. La commune des Moussières, son maire, et de nombreux bénévoles ont également joué un rôle essentiel dans la réussite de cet événement. La fête de la Saint-Uguzon, désormais itinérante, continuera son chemin à travers le Jura. Le 11 juillet 2027, elle investira de nouveaux horizons, pour perpétuer cette belle tradition.

Isabelle Renaut

Qui était saint Uguzon ?

Saint Uguzon, également connu sous les noms de saint Lucio ou san Luzonino, aurait vécu vers l'an 600 dans le Val Cavargna, en Lombardie (Italie). Berger et fromager, il était réputé pour sa générosité : il fabriquait du fromage à partir du petit-lait restant après la fabrication des meules, afin que rien ne soit gaspillé, et distribuait ses productions aux plus démunis. Sa charité lui a valu d'être chassé par son maître, avant d'être accueilli par un autre éleveur. Mais la jalousie de son ancien employeur a conduit à son assassinat le 12 juillet, sur le col qui porte aujourd'hui son nom.

Reconnu comme martyr de la charité, saint Uguzon est devenu, au fil des siècles, le saint patron des fromagers, des bergers, des éleveurs et des pauvres. Il est également invoqué pour protéger les récoltes et préserver des intempéries. Ses reliques reposent dans l'église de San Lucio, à 1 540 mètres d'altitude, à la frontière entre l'Italie et la Suisse, un lieu de pèlerinage pour les amateurs de montagne et de fromage. En France, la confrérie européenne de la Guilde de Saint-Uguzon perpétue sa mémoire en distinguant chaque année des artisans fromagers méritants.



Gérard Rolandez

La statue représentant saint Uguzon a été réalisée bénévolement par une artiste de Poligny (Jura). C'est le saint patron des fromagers, des bergers, des éleveurs et des pauvres.

L'intuition d'un évêque

Depuis son arrivée dans le diocèse de Saint-Claude, Mgr Jean-Luc Garin a souhaité raviver cette tradition en instaurant une fête itinérante, permettant à saint Uguzon de rencontrer chaque année les paroisses et les acteurs des territoires du Jura.

La première édition s'était déroulée en 2024, à l'évêché à Poligny, en présence de quelques représentants des filières fromagères. *« Comme évêque du Jura, je suis plus habitué à honorer les fêtes viticoles… Ce que m'envient d'ailleurs quelques confrères »*, sourit Mgr Garin. *« J'avais à cœur, tout comme on fête la saint Vernier avec les vignerons, de pouvoir rassembler la filière fromagère autour de saint Uguzon. Un saint que j'ai d'ailleurs découvert en visitant le Fort des Rousses, où une statue le représentant veille sur les meules de comté ».*



Gérard Rolandez

Monseigneur Jean-Luc Garin (à droite), évêque du diocèse de Saint-Claude.

La foi d'un ambassadeur

Claude-Emmanuel Duchemin, grand ambassadeur de la confrérie du bleu de Gex, n'a pas ménagé sa peine pour l'organisation de cette première édition itinérante en invitant largement. Ont répondu présent : la confrérie du bleu de Gex, la confrérie de la quenelle de Nantua, ainsi que les ambassades régionales des confréries de Bourgogne Franche-Comté et d'Auvergne Rhône-Alpes.

Son souhait : que cette fête devienne un rendez-vous marqué dans l'agenda de tous les acteurs des filières fromagères et du monde rural. *« On voulait planter une graine pour qu'un évènement se crée autour du fromage dans le Jura. J'ai été très touché par l'initiative de Mgr Garin de lancer cette célébration, il y a deux ans, et nous y avons cru. Cette première Saint-Uguzon tournante est une réussite, comme je l'espérais »*.

Le fait que les bénéfices de cette journée reviennent à ATD Quart-Monde est un geste important pour lui. *« J'ai été bénévole chez eux, et je garde un attachement pour leurs valeurs. Si on veut garder quelque chose de saint Uguzon, c'est la relation humaine, si importante pour pouvoir vivre dans nos territoires, et le don de soi par rapport aux autres »*.

Un leitmotiv qui le guide et qui, comme un écho, lui fait se remémorer une histoire familiale *« où la solidarité et la foi ont joué leur rôle »*, et dont il veut bien témoigner. *« Ma grand-mère, sous l'Occupation, a donné son ticket de rationnement à une femme. Celle-ci, en retour, lui a donné une image sainte avec une gravure du père Bretier, directeur des Orphelins apprentis d'Auteuil, canonisé depuis. Ce moment a coïncidé avec la libération inespérée de mon grand-père, qui travaillait pour la SNCF et qui était retenu à Drancy pour être déporté »*. Un geste de partage qui n'est pas sans évoquer celui du saint patron des fromagers.

VIE QUOTIDIENNE

// CHANSON

Michel Fugain en concert à Santenay

Le chanteur va se produire au casino de Santenay, en plein air, le 29 août.

On ne présente plus Michel Fugain. Mais on l'écoute encore. L'occasion vous en sera à nouveau fournie samedi 29 août à Santenay, dans le parc du casino JOA (9, avenue des Sources), à partir de 17 h 30. Figure incontournable de la chanson française, Michel Fugain vous fera revivre ses plus grands succès dans une ambiance chaleureuse et festive. Un concert en plein air placé sous le signe de la convivialité, de l'émotion et du partage, à ne pas manquer pour clôturer la saison estivale. Les espaces extérieurs du casino seront accessibles en fin d'après-midi et vous pourrez profiter, sur place, de la présence de foodtrucks, d'une buvette et d'animations. Le début du concert est fixé à 21 heures. Il faut noter que l'accès à cet événement est gratuit. Afin de faciliter la venue du public, des navettes seront mises en place au départ de Chagny, sur le parking Champs Fleury, à destination du Casino. Pour bénéficier de ces navettes, le tarif sera de 3 euros par personne (aller-retour), pour vous permettre de profiter pleinement de la soirée en toute sérénité. Le casino JOA de Santenay vous accueillera également aux horaires habituels tout au long de la journée pour profiter des machines à sous et jeux de tables. Afin de partager un moment convivial avant le concert, vous aurez aussi la possibilité de vous restaurer au Comptoir JOA accessible dès le midi, mais aussi le soir de 18 h 30 à 23 heures.

Berty Robert

Renseignements : 03 80 26 22 44

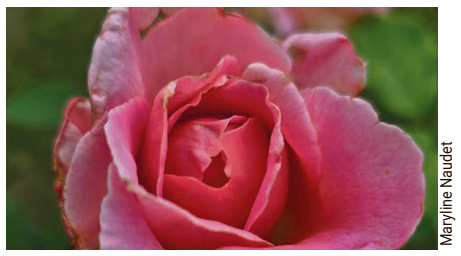


Michel Fugain

Michel Fugain, un incontournable de la chanson française.



Maryline en fait tout un potager



Maryline Naudet



Maryline Naudet

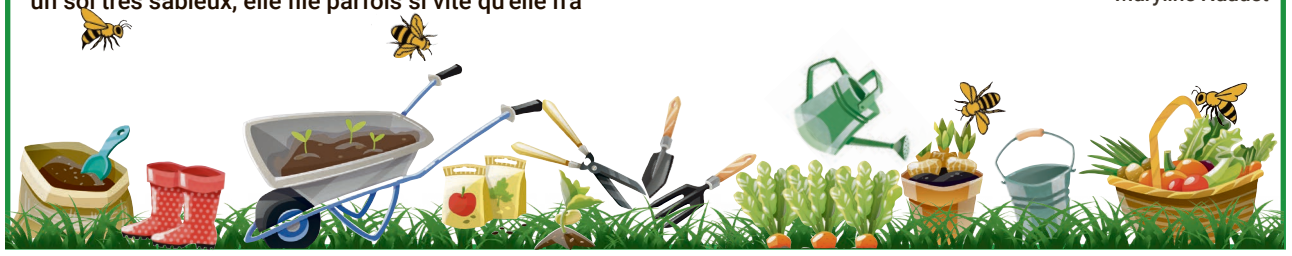


Maryline Naudet

Sous nos pieds, tout un petit monde

Au jardin, on regarde souvent ce qui se passe au-dessus de la terre : les tomates qui rougissent, les courgettes qui s'allongent, les mauvaises herbes qui , elles, ne prennent jamais de vacances. Pourtant, sous nos pieds, il se passe aussi beaucoup de choses. La terre n'est pas un simple tas de matière brune : elle est organisée en plusieurs couches, chacune ayant son rôle.
En surface, on trouve généralement la couche la plus riche, celle que les jardiniers apprécient particulièrement. Elle contient de l'humus, issu de la décomposition des feuilles, des racines et des petits organismes qui travaillent discrètement. C'est là que se concentre une grande partie de la vie du sol : vers de terre, champignons, bactéries et autres petites bêtes indispensables à la fertilité. Plus cette couche est vivantes, plus les plantes peuvent y trouver facilement des éléments dont elles ont besoin.
Juste en dessous se trouve une couche plus minérale. Elle contient davantage de sable, de limon et d'argile, selon la nature du terrain. Elle est moins riche en matière organique, mais elle joue un rôle essentiel dans la circulation et la retenue de l'eau. Dans un sol argileux, par exemple, l'eau peut avoir du mal à s'infiltrer. Dans un sol très sableux, elle file parfois si vite qu'elle n'a même pas le temps de dire bonjour aux racines ! Encore plus bas, on rencontre progressivement le sous-sol, souvent plus compact et pauvre en matière organique. Sa composition dépend beaucoup du terrain : roche, graviers, argile, calcaire… Les racines des plantes peuvent parfois y descendre profondément à la recherche d'eau et de minéraux.
Cette organisation explique pourquoi il vaut mieux éviter de retourner profondément la terre chaque année. En bouleversant les couches, on perturbe les organismes qui vivent dans chacune d'elles et qui ont leurs petites habitudes. Le sol n'aime pas forcément qu'on lui fasse subir un grand chamboule-tout.
Au potager, l'objectif est donc surtout de préserver la couche fertile en surface. Un apport de compost bien mûr, quelques feuilles mortes, un paillage et une couverture végétale peuvent nourrir progressivement le sol sans la maltraiter.
Finalement, jardiner, c'est aussi apprendre à regarder sous ses pieds. Car une bonne terre ne se résume pas à sa couleur : elle vit, respire, se transforme… et travaille pour nous, même lorsque nous avons rangé les outils.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 18 août

// Sortie nature près de Saulieu

Une sortie nature sur la boucle de Collonchèvre est organisée à partir de 18 heures. Au cours de cette balade, vous partirez à la découverte du patrimoine local de Saulieu et de ses environs avec le Parc naturel régional du Morvan. Vours pourrez découvrir et observer les étangs et paysages typiques du Morvan et de l'Auxois. La sortie dure 3h30. Chaussures de marche conseillées, tenue adaptée et repas tiré du sac.

Renseignements : 03 86 78 79 57 • contact@parcdumorvan.org

• 23 août

// Passage du tour de l'Avenir en Côte-d'Or

Le Tour de l'Avenir, un Tour de France pour les coureurs de moins de 23 ans, sera de passage en Côte-d'Or à l'occasion de l'étape qui partira de Saint-Valier, en Saône-et-Loire, pour arriver à Semur-en-Auxois.

tourdelavenir.com

• Du 20 au 23 août

// Concours d'équitation à Saulieu

Le Concours complet international va se tenir pendant quatre jours. En plus des épreuves traditionnelles, une épreuve 4 étoiles (le niveau le plus élevé) est au programme. Vous pourrez aussi assister au Championnat de France des chevaux de 7 ans et à des courses de cross poney.

Renseignements : saulieu-eventing.fr

Nièvre

• 19 août

// Atelier «Art de l'osier»

Une initiation aux techniques de tressage traditionnel et réalisation d'une petite corbeille sur fond en bois à partir 10 h, à la pépinière Herbes de Menou (10 rue du Chatelet, 58210 Menou). L'atelier sera animé par Nathalie Lebon de Goutte d'Osier. Le matériel est mis à disposition pour réaliser la création. Inscription obligatoire, prix : 50 euros.

Renseignements : https://www.herbesdemenou.fr/

• 20 août

// Animation ARTnimaux Gibier

Le musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose une plongée au cœur du monde animal avec l'animation ARTnimaux Gibier. Avec celle-ci, les visiteurs suivront, à partir de 12 h 15, une famille d'animaux qui les guidera au travers des œuvres les représentants du 16e aux 19e siècle. Réservation obligatoire.

Renseignements : https://www.museedelaloire.fr/animations-de-mars-a-septembre/ ou 03 86 26 71 02.

• 22 août

// À chacun sa tisane !

La pépinière Herbes de Menou accueille, à partir de 10 h, une animation dédiée aux plantes médicinales pour le sommeil, le stress ou encore la digestion afin d'élaborer votre infusion. Cet atelier sera animé par Elvire Bourgeois (Damnées Sauvages, paysanne-herboriste). Les participants pourront repartir avec leur sachet d'infusion individuel. Inscriptions obligatoires, tarif : 35 euros.

Renseignements : https://www.herbesdemenou.fr/

• 22 août

// Comice de Fours

Le canton de Fours se met à l'heure du comice le 22 août (au gymnase de Cercy-la-Tour) à partir de 9 h avec une randonnée et une brocante pour commencer. Puis l'après-midi sera consacré aux fameux jeux en équipes pour tenter de décrocher le trophée Fours Boyard. D'autres animations sont prévues comme un concours de labour des JA du canton, un labour à l'ancienne ou encore des démonstration de matériels agricoles. Un repas campagnard est concocté par les JA de Fours le midi (14 euros sur inscription).

Renseignements et inscriptions : 07 71 20 27 22 ou 06 28 63 16 18.

Yonne

• 23 août

// Fête d'Avallon

Organisée chaque année après la date anniversaire de la Libération de la ville, la Fête d'Avallon est un rendez-vous incontournable du sud de l'Yonne. Dès 10 h, de nombreuses animations attendent les familles (structures gonflables, trampolines, poneys…). À partir de 17 h, le spectacle « Les Trois Clowns » investira les Isles Labaume, avant une soirée musicale en centre-ville, clôturée par un feu d'artifice vers 23 h.

• 14 et 15 août

// Fête médiévale de Villeneuve-sur-Yonne

Chaque année, les 14 et 15 août, Villeneuve-sur-Yonne replonge au cœur du Moyen Âge. Campements, reconstitutions historiques, marché médiéval d'artisans, combats, fauconnerie, calligraphie, musique et défilés costumés animent la ville. Un cadre idéal pour cet événement, grâce au riche patrimoine de cette cité fondée en 1163 par Louis VII, qui conserve notamment les portes fortifiées de Joigny et de Sens.

// SOCIAL

1936, l'heure des vacances a sonné

Il y a 90 ans, le Gouvernement du Front populaire faisait entrer la France dans une nouvelle ère. Avec les congés payés et la semaine de 40 heures, des millions de salariés découvraient pour la première fois le droit au repos rémunéré. Une avancée sociale majeure qui allait bouleverser le rapport au travail, faire naître le tourisme populaire et transformer durablement la société française.



Brett Jordan / Pexels

Pour beaucoup de Français, à partir de l'été 1936, les vacances estivales riment avec bord de mer.

Congés payés : 90 ans d'évolution

- **1906** La loi instaure le repos hebdomadaire obligatoire pour les salariés.
- **20 juin 1936** Le gouvernement du Front populaire promulgue la loi créant deux semaines de congés payés pour les salariés de l'industrie, du commerce, des professions libérales, des services domestiques et de l'agriculture.
- **Été 1936** Environ 600 000 Français prennent le chemin des vacances pour la première fois.
- **1937** Le nombre de vacanciers approche les 2 millions.
- **1956** Les congés payés passent à trois semaines.
- **1969** Une quatrième semaine est accordée aux salariés.
- **1982** Création de la cinquième semaine de congés payés, toujours en vigueur aujourd'hui.

Il y a quatre-vingt-dix ans, certains Français bouclaient pour la première fois leurs valises pour partir voir la mer. À vélo, en voiture ou en autobus… tous les moyens étaient bons pour prendre des vacances. Un temps de repos bien mérité pour beaucoup qui, à l'été 1936, était pour la première fois payé. En effet, à la veille de l'été, le 20 juin 1936, la loi instaure quatorze jours de congés payés aux *« salariés des deux sexes liés à un employeur par un contrat de travail […] après un an de services continus et à six jours pour six mois de services »*. Dans le même temps, la durée hebdomadaire du travail est ramenée à 40 heures sans diminution de salaire. Jusqu'alors, seuls certains fonctionnaires ou salariés de quelques entreprises bénéficiaient de dispositions comparables. Pour la grande majorité des travailleurs, s'absenter de son emploi signifiait renoncer à son salaire.

Premières vacances

L'effet est immédiat. Dès l'été 1936, environ 600 000 Français partent en vacances. Ils seront près de deux millions l'année suivante. Une nouvelle page de l'histoire du pays s'ouvre alors. Dans l'imaginaire collectif, ce sont les images des familles chargées de valises, des bicyclettes empruntant les routes de campagne ou des premiers séjours au bord de la mer qui symbolisent cette période. Pour beaucoup, il s'agit du premier voyage, de la première découverte de l'océan ou de la montagne, parfois même de la première sortie hors du département natal. Les congés payés offrent bien davantage qu'une parenthèse de repos. Ils permettent aux salariés de disposer d'un temps qui leur appartient. Les vacances deviennent progressivement un élément de la vie familiale, tandis que les loisirs prennent une place nouvelle dans le quotidien. Cette conquête sociale favorise également le développement des transports, des auberges de jeunesse, des activités sportives et du tourisme populaire. La France commence à se découvrir elle-même à travers les voyages de ses habitants.



Nathalie Kotlok

Photo prise en 1987 au poste frontière d'Hendaye, entre la France et l'Espagne.

Une révolution qui transforme la société

Si les congés payés sont souvent résumés aux premiers départs en vacances, leur portée est bien plus vaste. Ils marquent une évolution profonde de la place du travail dans la société. Pour la première fois, la loi reconnaît que chacun a droit à des périodes de repos, de loisirs et de vie familiale. Cette logique va progressivement s'étendre. Les congés payés passent à trois semaines en 1956, quatre semaines en 1969 puis cinq semaines en 1982. En l'espace de quelques décennies, le temps libre devient une composante essentielle du modèle social français.

Parallèlement, le tourisme change d'échelle. Les stations balnéaires, les massifs montagneux, les sites patrimoniaux ou les espaces ruraux accueillent un nombre croissant de visiteurs. Des pans entiers de l'économie se développent grâce à ces nouveaux vacanciers.

Au fil des décennies, partir en vacances devient une pratique largement partagée. Bien sûr, les inégalités demeurent et tous les Français ne profitent pas des mêmes possibilités d'évasion. Mais l'idée selon laquelle chacun a droit à une période de repos rémunérée s'est durablement imposée. *« La loi du 20 juin 1936 concerne aussi l'agriculture. Son champ d'application inclut explicitement les salariés agricoles »*.

Dans les campagnes, une histoire différente

Dans les campagnes et notamment dans le milieu agricole, la réalité est un peu différente. La loi du 20 juin 1936 concerne aussi l'agriculture. Son champ d'application inclut explicitement les salariés agricoles, au même titre que ceux de l'industrie ou du commerce, mais pas les chefs d'exploitation à proprement parler. La révolution des vacances ne se diffuse donc pas partout au même rythme. Nombre d'agriculteurs continuent à vivre au rythme des saisons, des récoltes, des foins ou des soins aux animaux. Alors que les salariés découvrent progressivement les séjours estivaux, beaucoup d'exploitants peinent encore à s'absenter de leur ferme. Pour autant, les choses s'organisent petit à petit et en 1972, le Service de remplacement est créé, permettant aux agriculteurs de s'absenter de leur ferme et qu'elle continue de tourner en cas de coup dur. Pour autant, quatre-vingt-dix ans après l'instauration des congés payés pour les salariés, la question du temps libre pour les chefs d'exploitation demeure posée, même si l'aspiration à en avoir davantage est de plus en plus prégnante.

Dans une analyse publiée en 2025, le ministère de l'Agriculture souligne que la prise de vacances et la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle sont devenues des préoccupations fortes pour de nombreux exploitants. L'étude montre que les agriculteurs aspirent, comme l'ensemble de la société, à dégager davantage de temps pour leur famille ou leurs loisirs. Mais la continuité du travail, en particulier dans les élevages, demeure une contrainte majeure. Trouver un remplaçant, organiser le travail sur l'exploitation ou s'absenter plusieurs jours restent souvent des défis du quotidien. Cette réalité rappelle que si les congés payés ont profondément transformé la société française, la conquête du temps libre s'est écrite différemment selon les professions. Dans les campagnes, elle reste encore aujourd'hui un enjeu d'organisation et de qualité de vie.

À l'heure où le monde agricole s'interroge sur le renouvellement des générations et l'attractivité du métier, ces questions prennent une résonance particulière. Car au-delà du revenu, la possibilité de préserver du temps pour soi, pour sa famille ou pour ses engagements personnels fait désormais partie des attentes exprimées par de nombreux agriculteurs. Ainsi, quatre-vingt-dix ans après l'instauration des congés payés, l'aspiration à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle demeure plus actuelle que jamais.

Marie-Cécile Seigle-Buyat



Arnaud Audoin / Pexels

Dès l'été 1936, 600 000 Français prennent le chemin des vacances pour la première fois. Un an plus tard, le nombre de vacanciers approche les 2 millions.